

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable

2016



**SIECCAO**



# SOMMAIRE

<b>I-</b>	<b>ORGANISATION DU SIECCAO</b>	<b>4</b>
1-1	Périmètre	4
1-2	Instances	4
1-3	Compétences	5
<b>II-</b>	<b>PROTECTION DE LA RESSOURCE</b>	<b>7</b>
1.	Périmètres de protection	7
2.	Aire d’Alimentation de Captages	9
a.	Plan d’action agricole	10
b.	Plan d’action non agricole	10
<b>III-</b>	<b>PRODUCTION, TRANSPORT ET STOCKAGE</b>	<b>12</b>
<b>3-1</b>	<b>Production</b>	<b>12</b>
a.	Moyens de production	12
b.	Quantité d’eau prélevée	13
c.	Qualité de l’eau brute et de l’eau produite	14
d.	Quantité d’eau produite	16
e.	Projets du Syndicat	17
<b>3-2</b>	<b>Transport et stockage</b>	<b>18</b>
a.	Réseau de transport	18
b.	Réservoirs de stockage	19
<b>IV-</b>	<b>DISTRIBUTION</b>	<b>21</b>
<b>4-1</b>	<b>Population desservie</b>	<b>21</b>
<b>4-2</b>	<b>Volume facturé</b>	<b>21</b>
<b>4-3</b>	<b>Description des installations</b>	<b>23</b>
<b>4-4</b>	<b>Qualité de l’eau distribuée</b>	<b>24</b>
<b>4-5</b>	<b>Performance du réseau de distribution</b>	<b>25</b>
a.	Nombre de fuites	25
b.	Rendement du réseau par commune	25
c.	Rendement global sur le périmètre du SIECCAO	26
d.	Indice Linéaire des volumes non comptés	27
e.	Indice Linéaire de Perte (ILP) par commune	27
<b>4-6</b>	<b>Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux</b>	<b>28</b>
<b>4-7</b>	<b>Les travaux réalisés et programmés</b>	<b>28</b>
a.	Travaux réalisés en 2016	28
b.	Travaux programmés	30
<b>V-</b>	<b>BILAN FINANCIER</b>	<b>31</b>
<b>5-1</b>	<b>Compte Annuel de Résultat d’Exploitation des délégataires (CARE)</b>	<b>31</b>

5-2	Bilan financier du SIECCAO .....	31
5-3	Montant de la facture 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 .....	33
5-4	Abandon de créance ou versement à un fonds de solidarité.....	36
5-5	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.....	36
VI-	SATISFACTION CLIENTELE .....	37
6-1	Ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés .....	37
6-2	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées .....	37
6-3	Taux de réclamations.....	38
	 ANNEXE : NOTE D'INFORMATION AESN .....	 39

## I- ORGANISATION DU SIECCAO

### 1-1 Périmètre

Le Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise a été créé en 1978. Il rassemble 16 communes de l'Oise et du Val d'Oise (Asnières-sur-Oise, La Chapelle en Serval, Chaumontel, Coye-la-Forêt, Luzarches, Mortefontaine, Noisy-sur-Oise, Orry-la-Ville, Plailly, Pontarmé, Saint-Witz, Seugy, Survilliers, Thiers-sur-Thève, Viarmes et Villeron).

Initialement compétent en matière de production et de transport d'eau potable, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sa compétence a été élargie à la distribution d'eau potable.

### 1-2 Instances

Le SIECCAO est organisé en différentes instances.

#### ➤ **Le Comité Syndical**

Le Comité Syndical est composé de 32 délégués titulaires (2 par commune membre) et autant de suppléants.

Le Comité du 22 avril 2014 a élu M. Claude KRIEGUER comme Président.  
34 délibérations ont été adoptées en 2016.

#### ➤ **Le Bureau**

Lors de la séance du 22 avril 2014, les membres suivants ont été élus :

M. Claude KRIEGUER	Président
M. Alain SABATIER	Vice-Président
M. Dominique KUDLA	Vice-Président
Mme Geneviève EULLER	Délégué Titulaire – Secrétaire du Bureau
Mme Lucienne GUEDON	Délégué Titulaire
Mme Florence GABRY	Délégué Titulaire
Mme Evelyne POIGNON	Délégué Titulaire
M. Claude BRUNETEAU	Délégué Titulaire

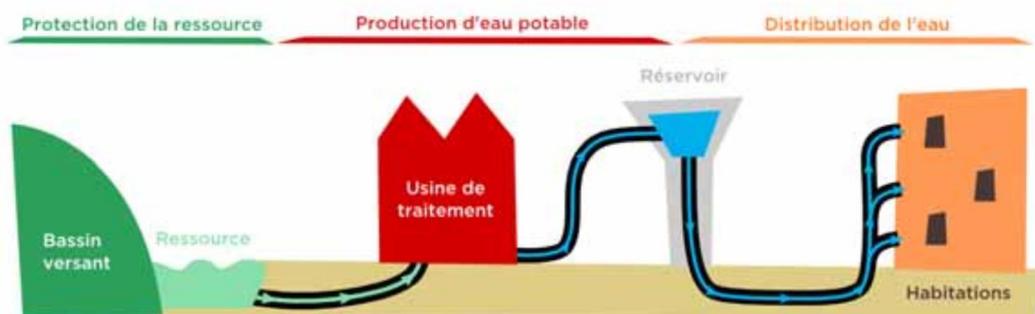
Conformément au règlement intérieur du Syndicat, le Bureau a pour mission de valider des dossiers, préalablement à leur présentation en Comité Syndical.

#### ➤ **Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIECCAO compte 40 182 habitants (chiffres recensement 2014). En application du Code Général des Collectivités Territoriales, l'instauration d'une CCSPL est donc facultative (population inférieure à 50 000 habitants).

Pour l'heure, le choix a été fait de ne pas constituer cette commission composée d'élus et de représentants des usagers.

### 1-3 Compétences



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SIECCAO est compétent dans les domaines suivants :

#### ➤ **Protection de la ressource**

Le Syndicat a compétence en matière de protection des ressources destinées à l'alimentation en eau potable. À ce titre, il exerce les missions suivantes :

- Établissement, mise en œuvre et suivi des périmètres de protection des ressources qu'il exploite (DUP de 1978)
- Suivi des agriculteurs situés dans le périmètre des Aires d'Alimentation de Captages
- Sensibilisation du public quant à la protection de la ressource en eau

#### ➤ **Production, transport et stockage de l'eau potable**

Le Syndicat est chargé, notamment dans le cadre des dispositions générales du schéma départemental d'alimentation en eau potable du Département du Val d'Oise des missions suivantes :

- Exploitation des forages d'eau potable (4 forages en activité + 3 forages raccordés à partir de 2017/2018)
- Exploitation de l'unité de traitement (dilution, aération, filtration et désinfection)
- Transport de l'eau vers les communes (64,4 km de canalisations)
- Réalisation et suivi des interconnexions avec d'autres collectivités pour le secours
- Stockage de l'eau

Le service de production d'eau potable a été délégué à la société SUEZ EAU France par le biais d'un contrat d'affermage en date du 27 octobre 2007. Il arrivera à échéance le 17 octobre 2019.

#### ➤ **Distribution de l'eau potable**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le service de distribution d'eau potable a été transféré par les communes (anciennement compétentes) au SIECCAO. A ce titre, il est chargé :

- De l'étude et la réalisation des ouvrages de distribution d'eau potable en tant que maître d'ouvrage ;
- De l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de distribution d'eau ;
- De l'alimentation des usagers de son territoire en eau potable.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages de distribution d'eau potable qu'il réalise. Par ailleurs, les autres ouvrages réalisés par les communes anciennement distributrices lui ont également été transférés.

Ce service est délégué à des sociétés privées par voie d'affermage.

Commune	Délégataire	Prise d'effet	Échéance
Asnières-sur-Oise	SUEZ EAU FRANCE	01/01/2014	31/12/2025
La Chapelle en Serval	SUEZ EAU FRANCE	01/05/2010	30/04/2022
Chaumontel	VEOLIA	01/01/2014	31/12/2023
Coye-la-Forêt	SAUR	01/01/2016	31/12/2018
Luzarches	SUEZ EAU FRANCE	01/07/2012	30/06/2024
Mortefontaine	SUEZ EAU FRANCE	24/11/2014	31/12/2026
Noisy-sur-Oise	SUEZ EAU FRANCE	11/01/2013	31/12/2019
Orry-la-Ville	SUEZ EAU FRANCE	01/07/2010	30/06/2022
Plailly	SUEZ EAU FRANCE	20/10/2009	25/09/2021
Pontarmé	SUEZ EAU FRANCE	23/01/2008	31/12/2019
Saint-Witz	SAUR	01/11/2006	31/12/2018
Seugy	SUEZ EAU FRANCE	15/01/2015	31/12/2026
Survilliers	SUEZ EAU FRANCE	18/01/2011	17/01/2023
Thiers-sur-Thève	SAUR	07/07/2015	31/12/2026
Viarmes	SUEZ EAU FRANCE	20/11/2015	31/12/2025
Villeron	SUEZ EAU FRANCE	01/06/2014	31/05/2024

## II- PROTECTION DE LA RESSOURCE

### 1. Périmètres de protection

#### - Définitions

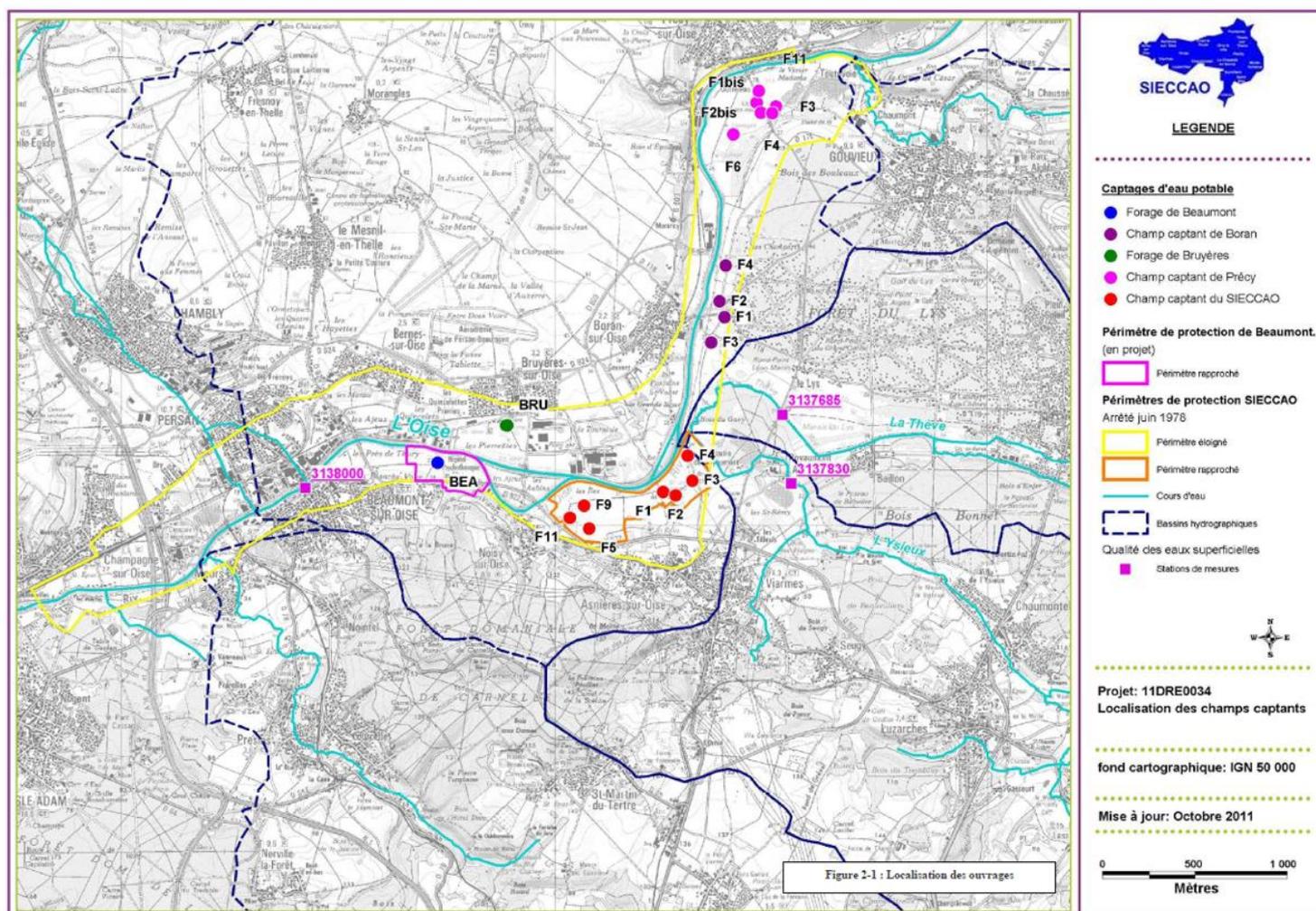
Les périmètres de protection sont définis autour des captages d'eau potable afin de préserver la ressource en eau. Ils sont de 3 types :

- **Périmètre de protection immédiat** : Le forage se trouve dans cette zone clôturée où l'accès est interdit à toute personne non autorisée. Aucune activité n'est autorisée afin de limiter la pollution de l'eau.
- **Périmètre de protection rapproché** : Ce périmètre est plus étendu, certaines activités sont limitées.
- **Périmètre de protection éloigné** : Ce périmètre n'est pas obligatoire, il est utile en cas d'implantation d'activité susceptible de polluer les captages. Le SIECCAO en dispose d'un.

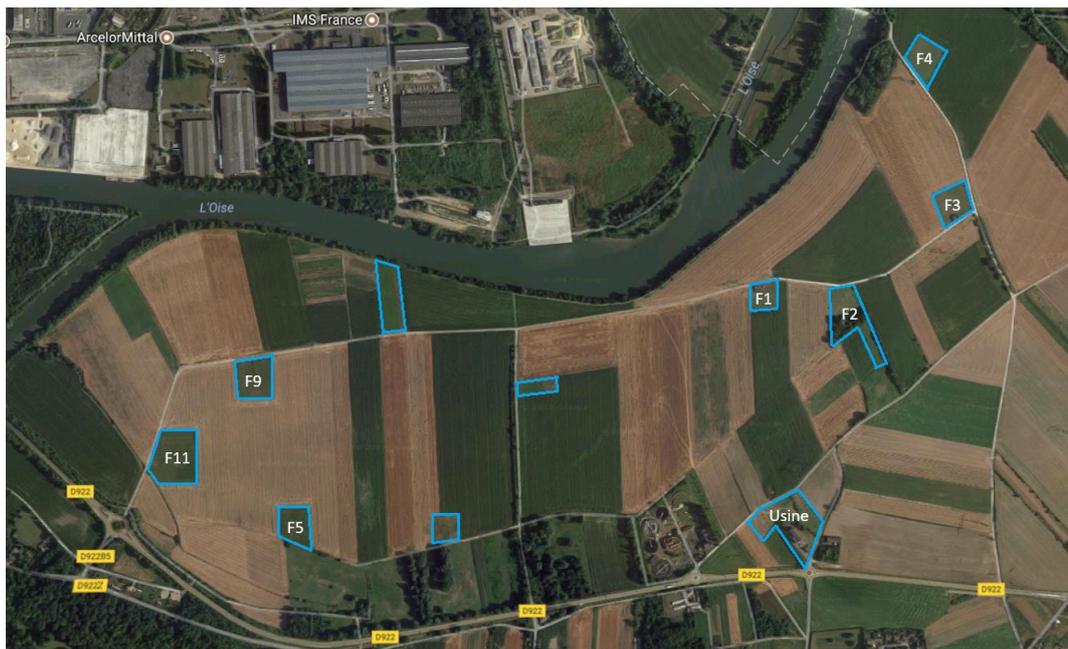
#### - Historique

Les périmètres de protection ont été établis en 1978 par arrêté inter-préfectoral. Ils ont été définis sur la base des données hydrogéologiques de l'époque. Le SIECCAO a lancé une étude plus récente afin de mettre à jour ces données (voir paragraphe portant sur les Aires d'Alimentation de Captages).

La carte ci-dessous illustre les périmètres de protection rapprochés et éloignés.

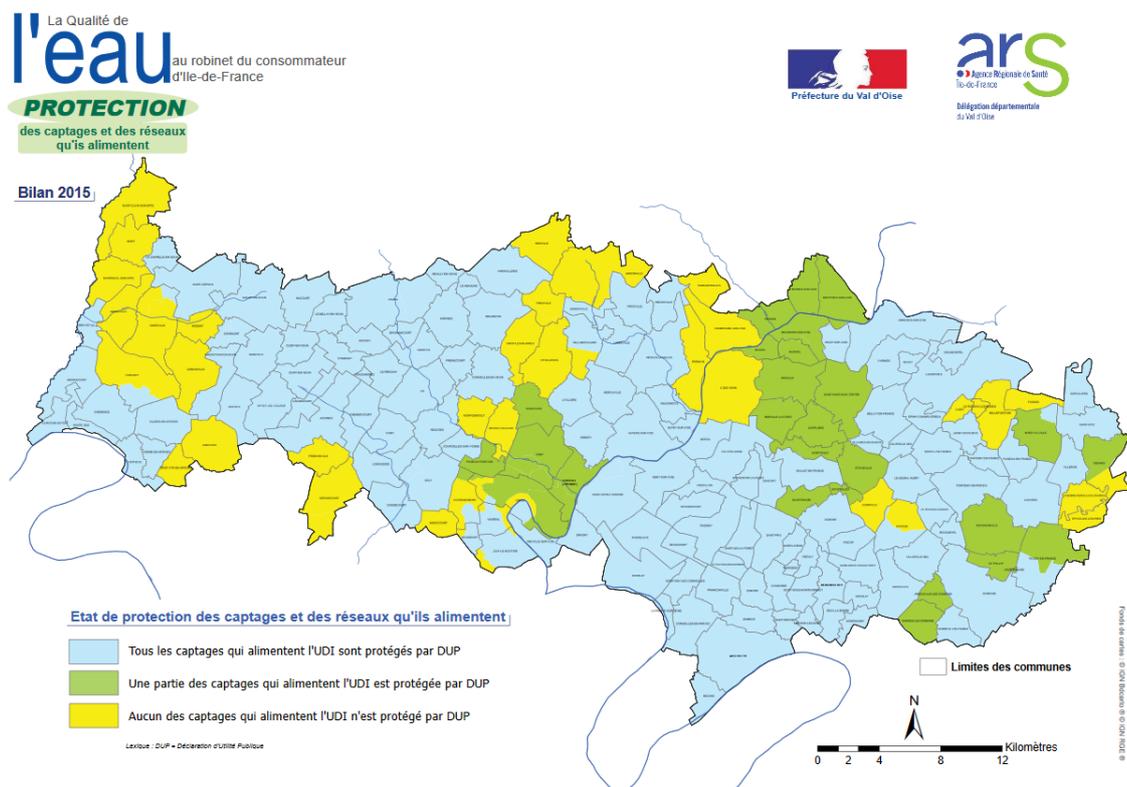


Les périmètres de protection immédiats sont mis en évidence dans la carte suivante :



Les parcelles F sont les parcelles de forages. La limite bleue indique que le SIECCAO est propriétaire de ces parcelles.

Les forages sont des zones particulièrement sensibles. La carte suivante met en évidence le degré de protection des forages dans le département du Val d'Oise.



Au SIECCAO, l'ensemble des forages est protégé par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Celle-ci a été délivrée en 1978.

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral DUP du 29/06/1978 pour 11 forages
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

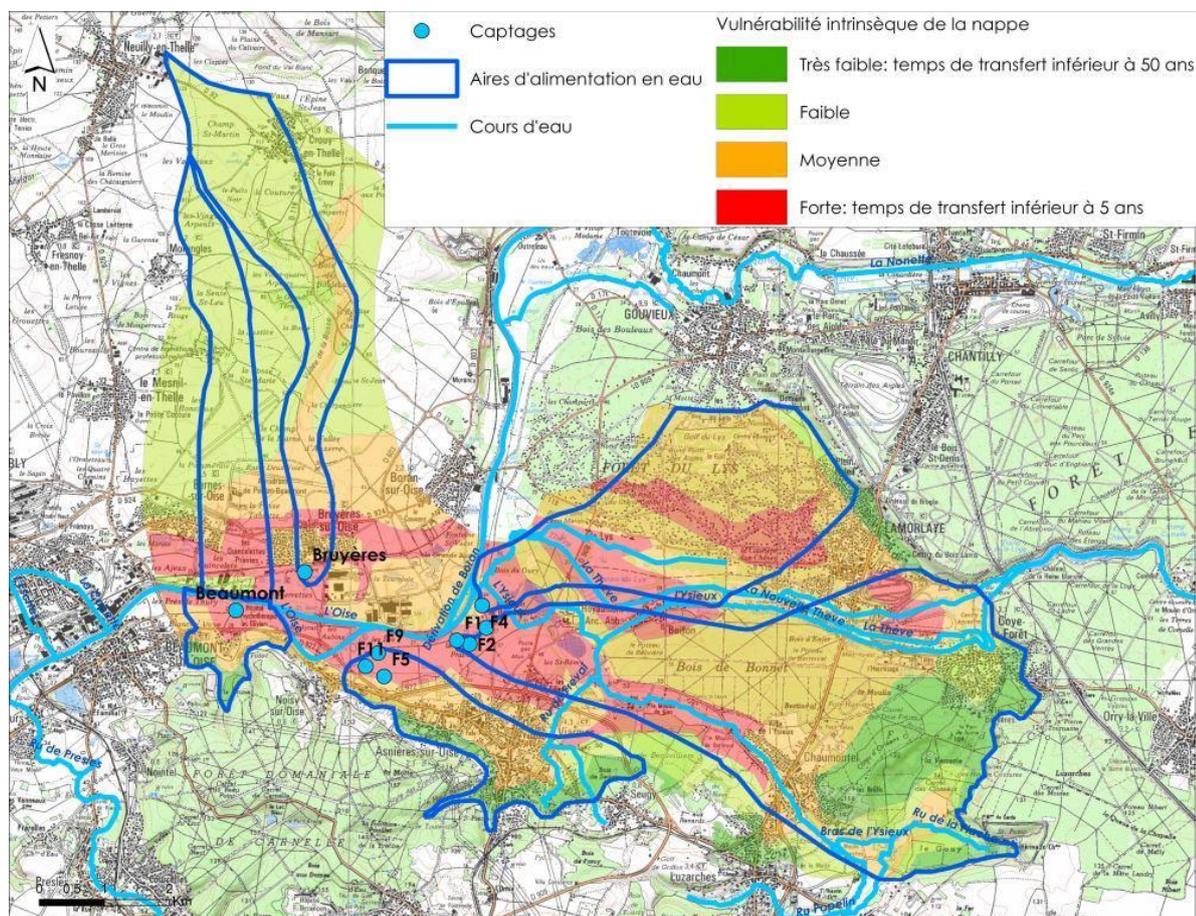
L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau (P108.3) est de **87.5%** au SIECCAO.

## 2. Aire d'Alimentation de Captages

Le SIECCAO a lancé en 2012 une étude afin de connaître les Aires d'Alimentation de Captages de ses forages. La carte ci-dessous représente les Aires d'Alimentation et les zones de vulnérabilité associées.

Une Aire d'Alimentation de Captage se définit de la manière suivante : surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage.

Une zone de vulnérabilité est définie par le temps d'infiltration de l'eau jusqu'à la nappe. Plus ce délai est long, plus le sol a le temps de faire jouer sa capacité épuratrice. Ainsi, la possible pollution de surface est plus dégradée. Une vulnérabilité faible se définit par un temps d'infiltration supérieur à 50 ans. A l'inverse, une vulnérabilité forte concerne les zones où l'eau s'infiltré en moins de 5 ans.



Un plan d'action a été mis en place par le SIECCAO afin de préserver la ressource en eau.

Ce plan d'action se scinde en deux axes :

- ✓ Plan d'action agricole
- ✓ Plan d'action non agricole

a. Plan d'action agricole

Les forages sont situés dans une zone agricole. La protection de l'eau issue de ces forages passe par une sensibilisation des agriculteurs à la qualité de l'eau et un accompagnement du Syndicat.

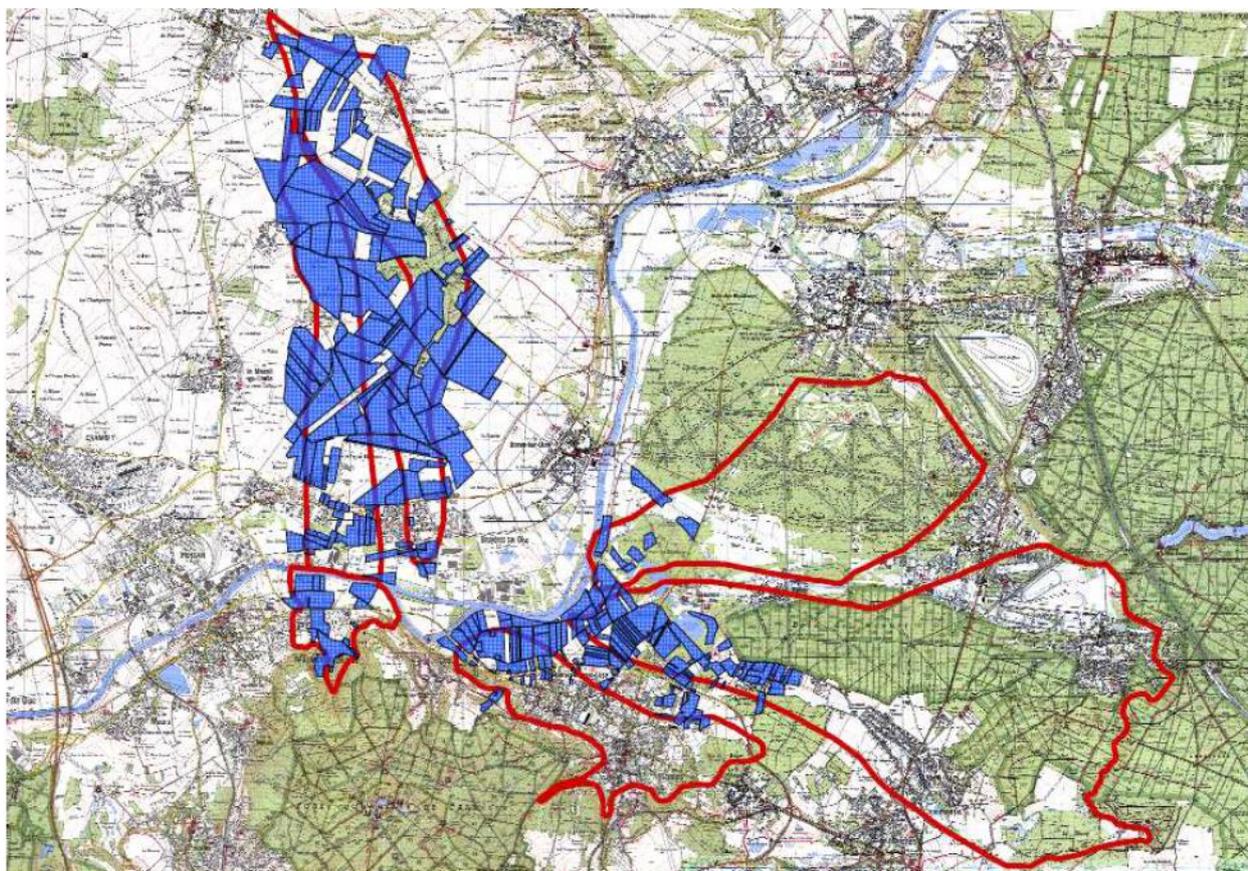
Le suivi des activités agricoles est réalisé dans le cadre d'un groupement de commande avec la commune de Bruyères-sur-Oise et le SIEG Beaumont-Persan-Bernes par l'entreprise Suez Organique.

Un état des lieux a été réalisé en 2016. Il a permis de déterminer les caractéristiques de chacune des exploitations (nature de l'exploitation, présence d'élevage, stockage des produits...)

Le suivi des exploitations s'étale sur trois ans (2017, 2018 et 2019). Il permet d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'impact de leur activité sur la qualité de l'eau, notamment en rationalisant l'épandage de fertilisant ou en privilégiant certains procédés agricoles, comme la mise en jachère.

Ce suivi est possible uniquement sur la base du volontariat des agriculteurs. Actuellement, le SIECCAO suit 19 agriculteurs sur ses Aires d'Alimentation de Captages.

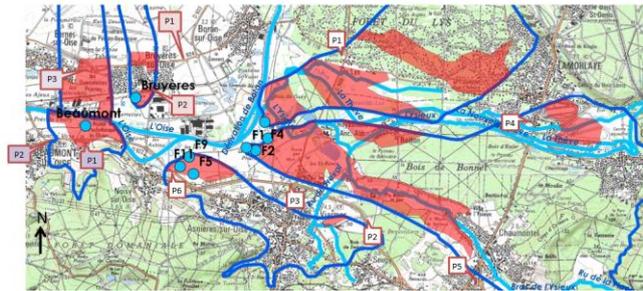
La carte ci-dessous met en évidence les parcelles suivies par le bureau d'étude :



b. Plan d'action non agricole

Le SIECCAO sensibilise le public à la préservation de la ressource en eau. Pour cela, il a fait installer en 2015 11 panneaux d'information au niveau de l'entrée des aires d'alimentation de captages. Ils les mettent en lumière et

indiquent au public la déchetterie la plus proche afin de prévenir tout dépôt sauvage d'ordures ménagères.



Précédemment, la sensibilisation des agents communaux au zéro phyto avait été effectuée. Par ailleurs, le SIECCAO participe aux manifestations organisées par les communes membres afin de promouvoir son activité (Journée Verte de Luzarches, Eau-Dyssée...).



### III- PRODUCTION, TRANSPORT ET STOCKAGE

#### 3-1 Production

##### a. Moyens de production

##### ✓ Les forages

Le SIECCAO exploite actuellement 4 forages situés à Asnières-sur-Oise. La carte suivante montre la localisation de ces forages ainsi que leur périmètre de protection immédiat.



Une fois l'eau pompée, elle doit être traitée afin d'éliminer la pollution présente dans l'eau de la nappe.

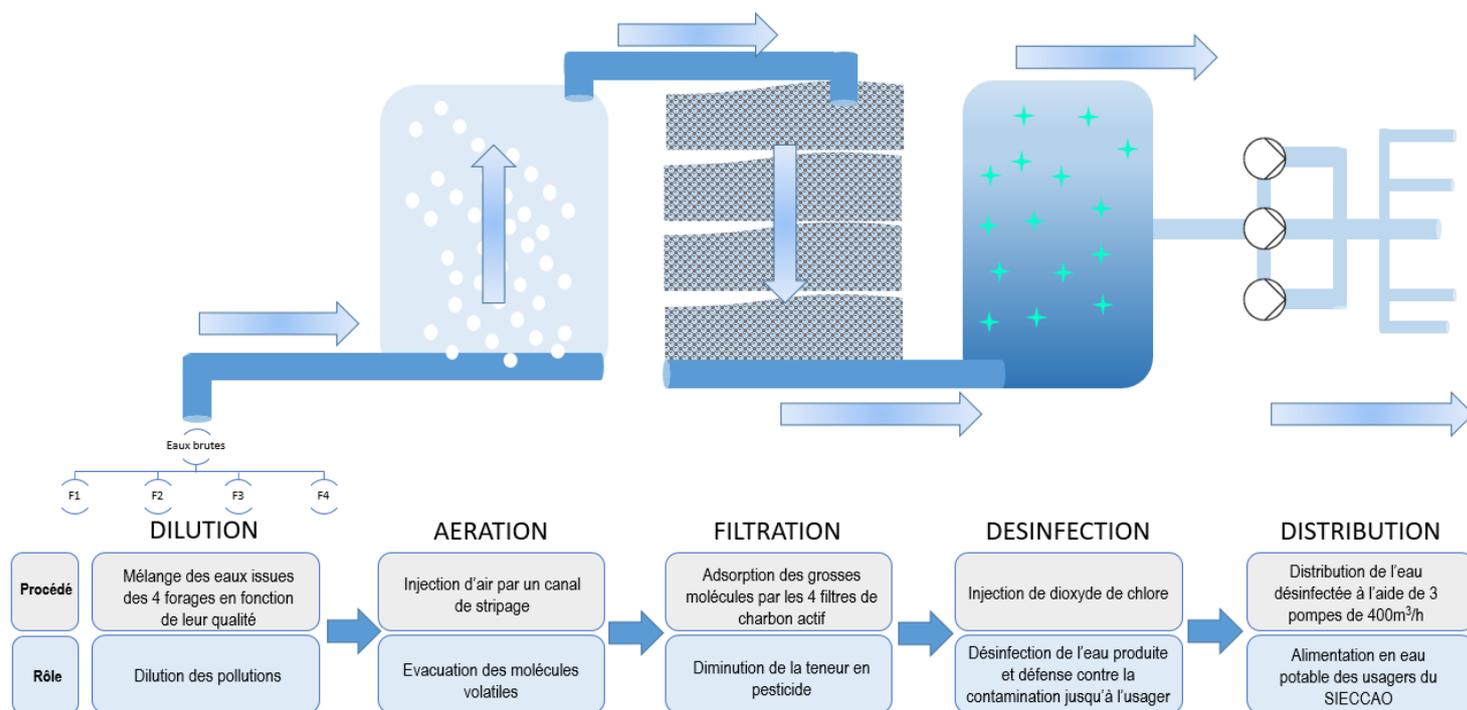
##### ✓ L'unité de traitement

L'unité de traitement a été mise en service en 2006. Elle permet d'abattre certaines pollutions à travers des procédés physico-chimiques et d'assurer la désinfection de l'eau.



Son fonctionnement est décrit dans le schéma suivant :

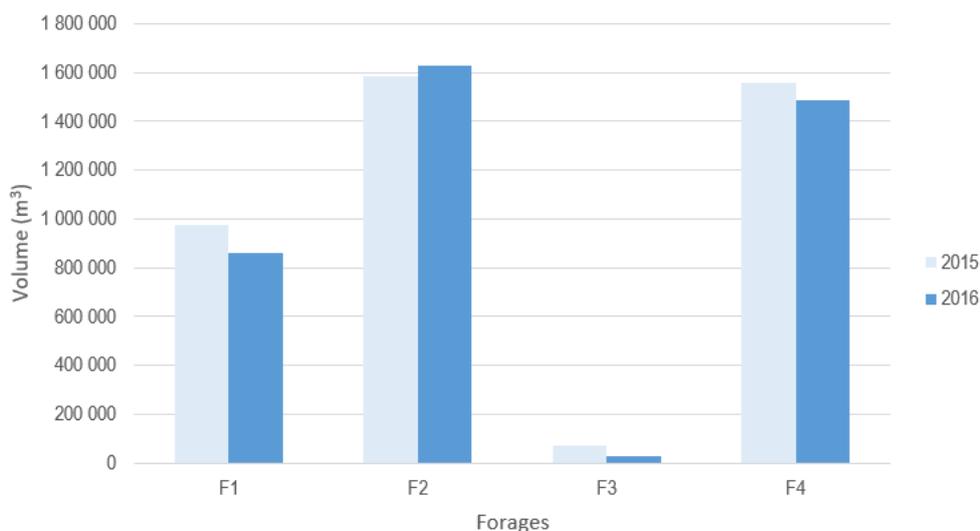
### Schéma de fonctionnement de l'unité de traitement du SIECCAO



#### b. Quantité d'eau prélevée

L'eau distribuée par le SIECCAO est exclusivement de l'eau souterraine. Le volume total prélevé en 2016 est de **4 001 920 m<sup>3</sup>** (soit environ 11 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour). La Déclaration d'Utilité Publique autorise le SIECCAO à prélever 40 000 m<sup>3</sup> par jour au maximum.

#### Volume prélevé par forage



Le graphique ci-dessus met en évidence le volume prélevé sur chacun des forages et son évolution entre 2015 et 2016. Les forages F2 et F4 sont les moins pollués aux OHV, la principale pollution de l'eau pompée dans la nappe d'Asnières-sur-Oise, d'où le plus fort pompage effectué afin de limiter le traitement.

### c. Qualité de l'eau brute et de l'eau produite

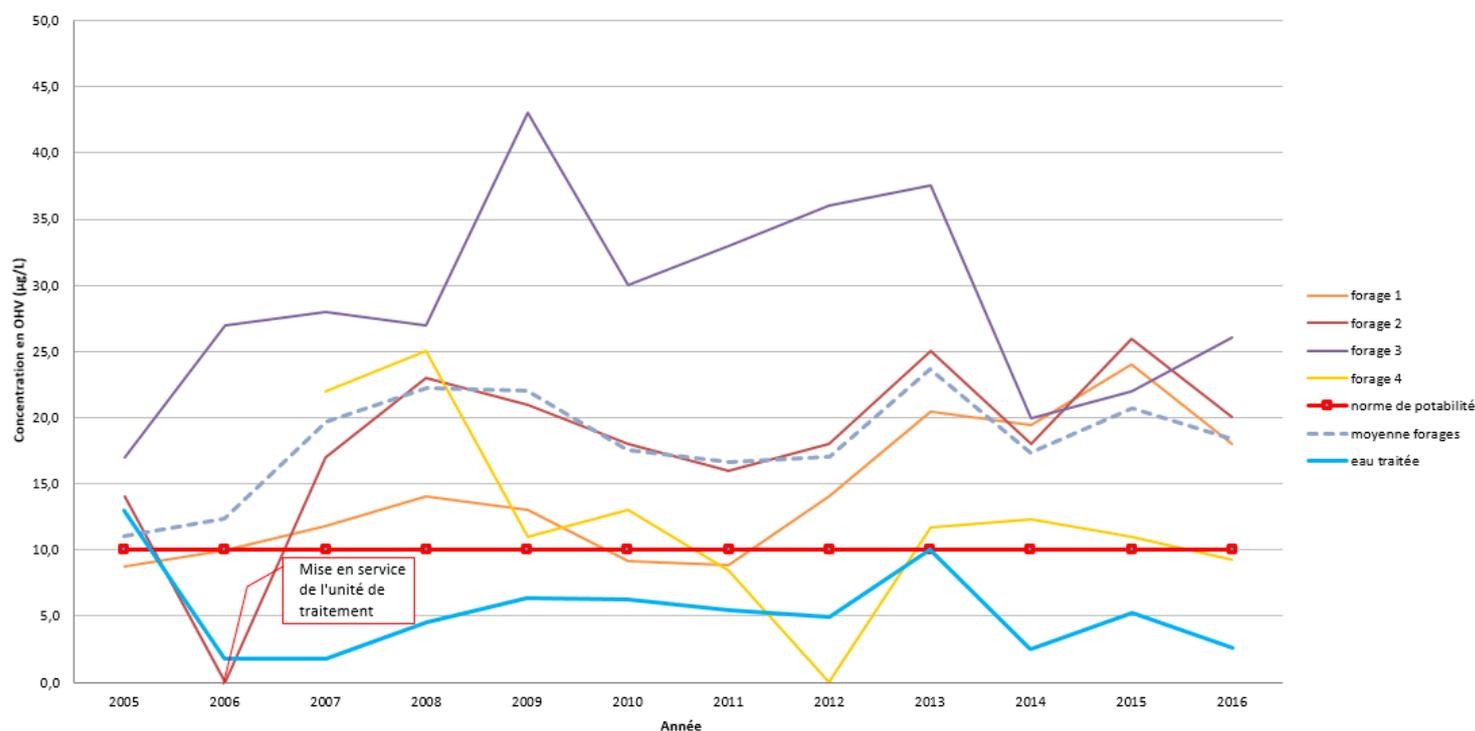
L'eau prélevée par le SIECCAO est polluée aux composants suivants :

- OHV
- Pesticides
- Nitrates

#### ➤ Pollution aux OHV (Organos-Halogénés Volatils)

Les OHV sont une famille de molécule. La molécule présente dans l'eau prélevée est le Tétrachloroéthylène. Elle est volatile, ce qui permet de diminuer sa concentration par l'aération.

**Evolution de la concentration d'OHV dans l'eau**



Les forages 1 et 3 fournissent l'eau ayant la plus forte teneur en OHV. Le forage 4 produit une eau conforme à la réglementation en vigueur concernant ce paramètre.

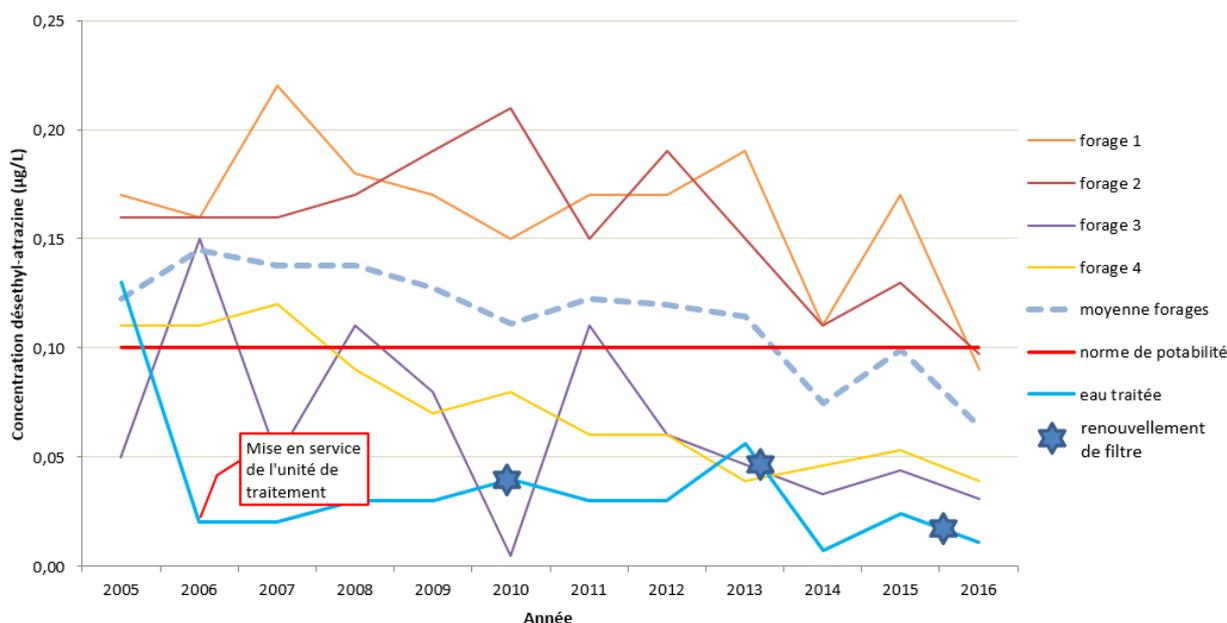
On observe que l'eau traitée contient une concentration inférieure à 5 µg/L en OHV. Cet abattement de pollution est lié au fonctionnement de l'unité de traitement.

#### ➤ Pollution aux pesticides

On retrouve dans l'eau du SIECCAO des molécules de la famille des Atrazines. Ce pesticide, interdit en 2003, se dégrade et crée des sous-produits toxiques, comme le Déséthyl-Atrazine.

La courbe suivante met en évidence les concentrations de ce composé en fonction des forages.

### Evolution de la concentration en pesticide (Déséthyl-atrazine)



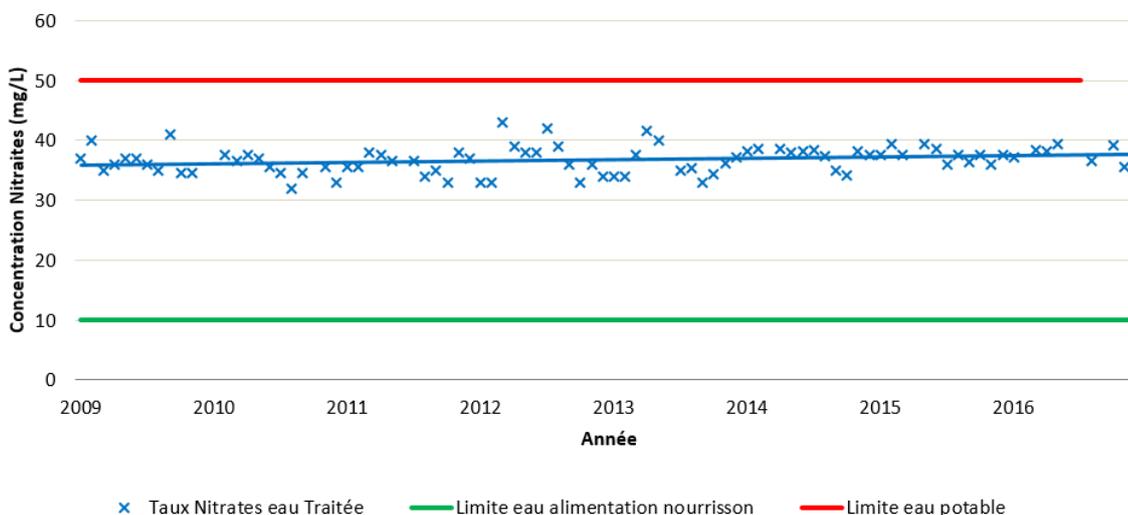
Le Déséthyl-atrazine est filtré par le charbon actif. Le pesticide s'adsorbe sur les grains de charbon actif, très poreux. Ces filtres sont lavés régulièrement afin de décrocher les molécules toxiques. L'eau de lavage est ensuite évacuée et n'est pas consommée. Néanmoins, malgré ce lavage régulier, les filtres doivent être renouvelés afin d'assurer l'abatement de la pollution. On observe d'ailleurs que le renouvellement des filtres a un impact important sur la concentration en Déséthyl-atrazine de l'eau traitée (en bleu).

### ➤ Pollution aux Nitrates

La pollution aux nitrates provient principalement de l'agriculture et de l'épandage d'amendements azotés, nécessaire à la croissance des cultures. Lorsque cet épandage est trop important, ou lors d'épisodes pluvieux après l'épandage, l'azote s'infiltré jusqu'à la nappe.

L'eau prélevée par le SIECCAO ne présente pas une concentration alarmante en nitrates. Néanmoins, la tendance est globalement à la hausse depuis quelques années. Dans le cadre de la protection de la ressource en eau, le SIECCAO a mis en place un plan d'action agricole afin de prévenir cette pollution (Cf. paragraphe – Aires d'Alimentation de Captages). En effet, le SIECCAO n'ayant pas de moyen de traitement de cette pollution, il met en œuvre des moyens de prévention.

### Evolution de la concentration de Nitrates dans l'eau traitée

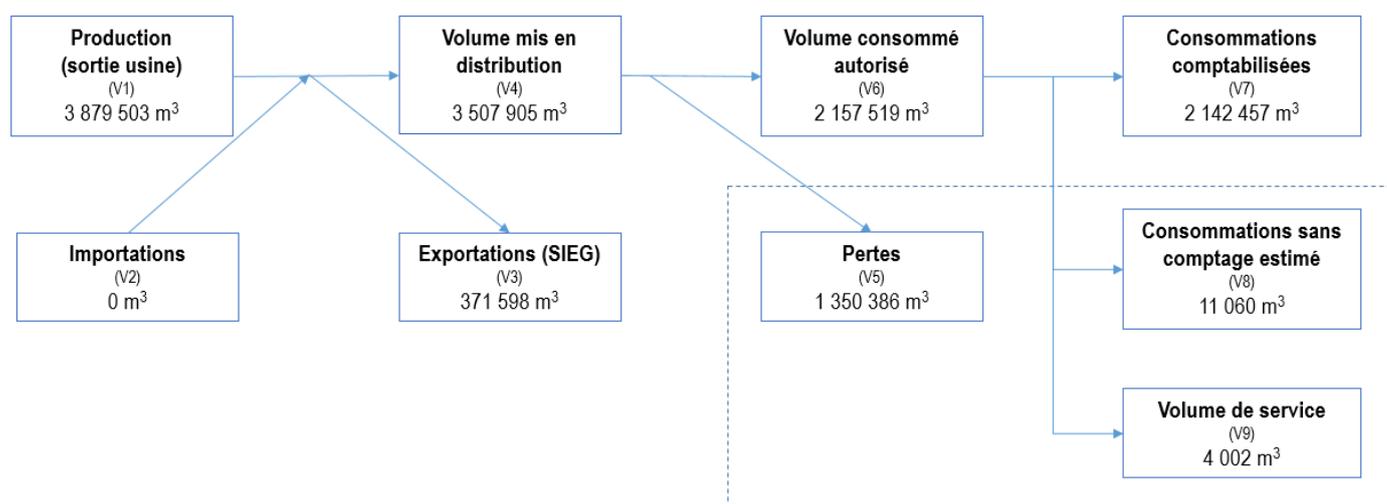


d. Quantité d'eau produite

L'unité de traitement a produit en 2016 un volume **3 879 503 m<sup>3</sup>** d'eau potable.

Le SIECCAO a alimenté le SIEG Beaumont-Persan-Bernes à hauteur de **371 598 m<sup>3</sup>**.

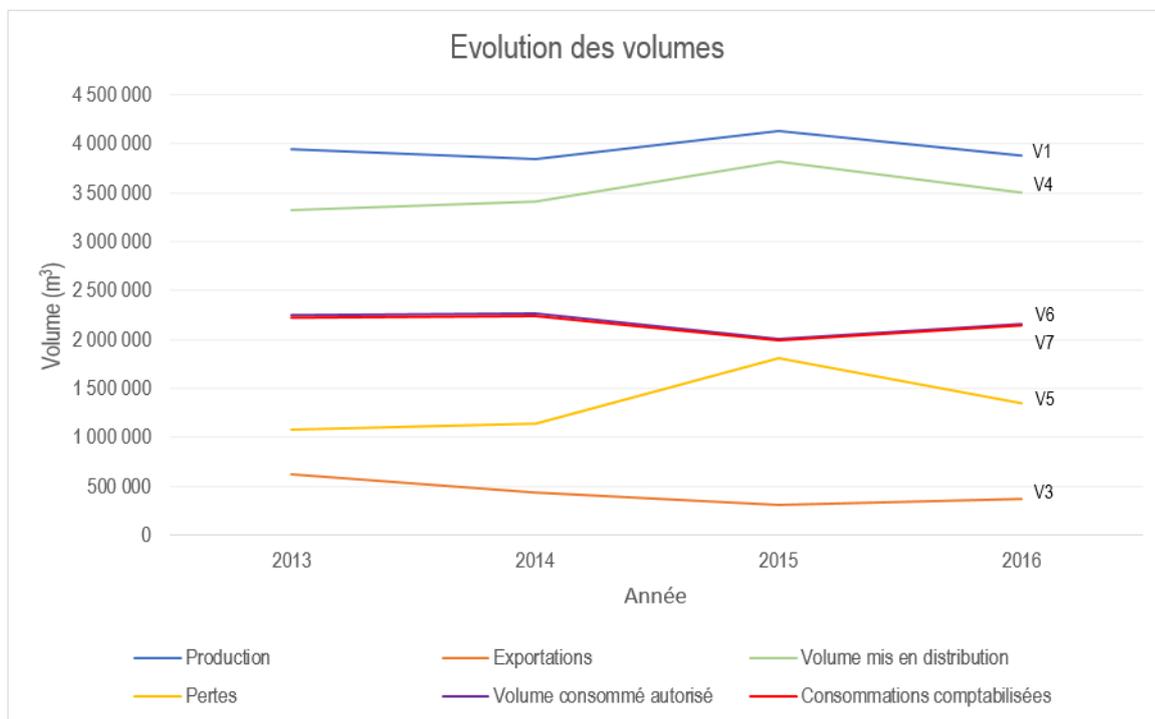
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



Pour mémoire, les années précédentes ces volumes étaient les suivants :

Indicateurs		Volume (m <sup>3</sup> )			
		2013	2014	2015	2016
Production	V1	3 951 184	3 852 435	4 136 964	3 879 503
Importation	V2	0	0	0	0
Exportations	V3	622 554	438 828	311 008	371 598
Volume mis en distribution	V4	3 328 630	3 413 607	3 825 956	3 507 905
Pertes	V5	1 080 874	1 146 944	1 811 529	1 350 386
Volume consommé autorisé	V6	2 247 756	2 266 663	2 014 427	2 157 519
Consommations comptabilisées	V7	2 224 648	2 243 663	1 998 627	2 142 457
Consommation sans comptage estimé	V8	8 108	8 000	8 080	11 060
Volume de service	V9	15 000	15 000	7 720	4 002

Le graphique suivant permet de visualiser les évolutions des principaux volumes.



Le volume de pertes est en baisse par rapport à l'année 2015. Il en est de même pour les volumes produits et mis en distribution. En revanche, après des années de déclin, l'exportation vers le SIEG Beaumont-Persan-Bernes a augmenté de 16%.

#### e. Projets du Syndicat

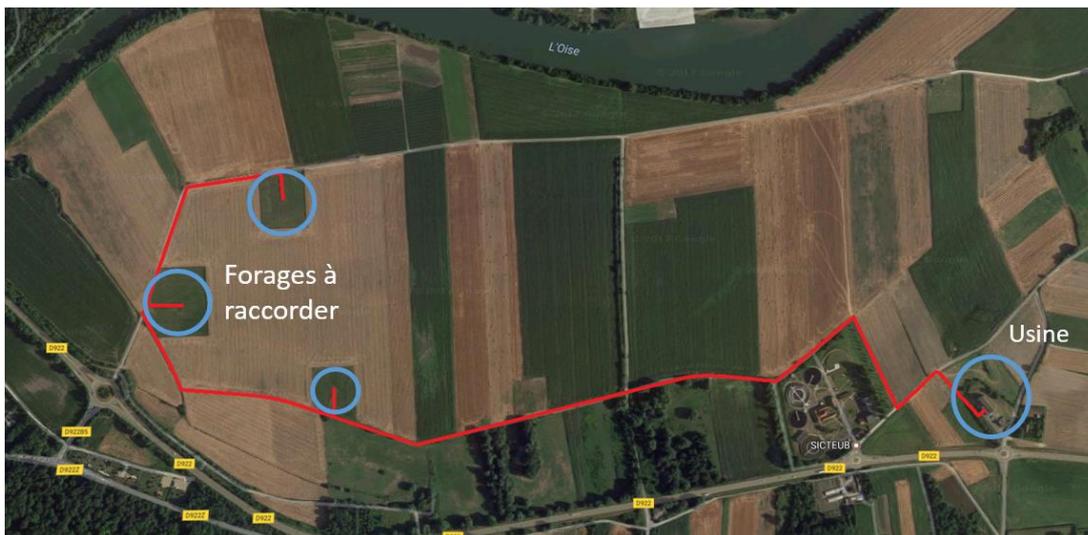
##### ➤ Raccordement de trois nouveaux forages

Lors de la création du Syndicat, la DUP prévoyait l'exploitation de 11 forages. Depuis 1978, 4 sont en exploitation (F1, F2, F3 et F4).

Dans le cadre de la convention de secours de l'Est du Val d'Oise, dont le SIECCAO est signataire, le Syndicat s'est engagé à alimenter les communes voisines si besoin. Pour cela, il a besoin de plus de ressource. La création de 3 nouveaux forages a alors été décidée.

Après une étude hydrogéologique, l'emplacement des forages a été choisi : les forages F5, F9 et F11 seront exploités. Ces noms sont issus de la numérotation du projet initial.

Ces forages sont implantés à l'est de l'unité de traitement.



Pour être exploités, ces forages doivent être équipés et raccordés à l'unité de traitement. Le SIECCAO lancera ses travaux à la fin de l'année 2017.

En plus d'assurer une sécurité au niveau de la ressource, ces forages permettront la dilution de la pollution aux OHV. En effet, leur eau ne contient pas cette molécule. Néanmoins, ces forages sont d'avantage pollués aux nitrates. Le rôle de l'exploitant sera de trouver le bon équilibre de dilution entre les 7 forages afin de garantir une eau de la meilleure qualité possible.

#### ✓ Création des trémies sur l'ancienne usine

L'ancienne usine de traitement a été construite en 1978. Elle est toujours utilisée et abrite certaines installations hydrauliques, comme les pompes de refoulement et les anti-béliers.

Ces anti-béliers ont un rôle primordial dans la sécurisation des réseaux en amortissant les coups de béliers qui peuvent avoir lieu lors de la mise en route d'une pompe ou la fermeture d'une vanne.

Ils ont une durée de vie limitée. Ils doivent être régulièrement contrôlés afin de vérifier leur capacité à protéger le réseau. Pour ce faire, il est nécessaire de les sortir de l'usine. Or, actuellement, cette phase est très complexe. Aussi, afin de simplifier les interventions sur cet organe majeur de production, le SIECCAO réalisera fin 2017 l'ouverture de trémies permettant de faciliter l'accès aux 2 anti-béliers de l'usine.

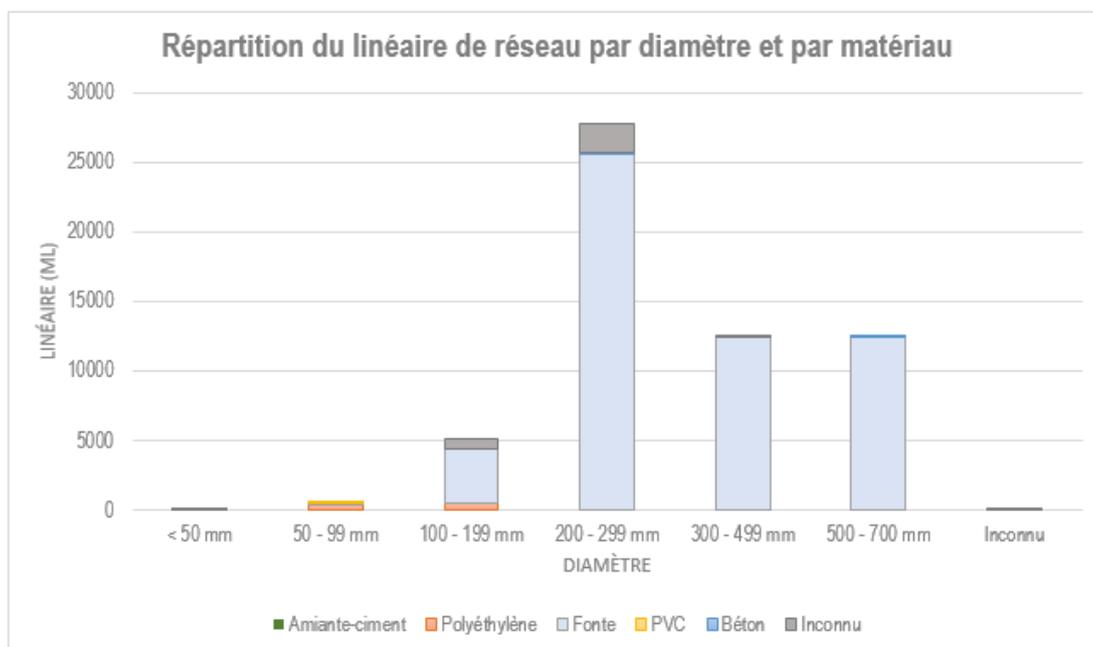
### **3-2 Transport et stockage**

#### a. Réseau de transport

Le réseau de transport du SIECCAO permet d'acheminer l'eau de l'usine de production d'eau potable jusqu'aux communes. Son linéaire est de 64.4 km.

Le diamètre des canalisations de transport varie entre 700 mm (sortie de l'usine) et 150 mm (réseau au sein des communes).

Le diagramme suivant met en évidence la répartition du linéaire de réseau par diamètre et par matériau.



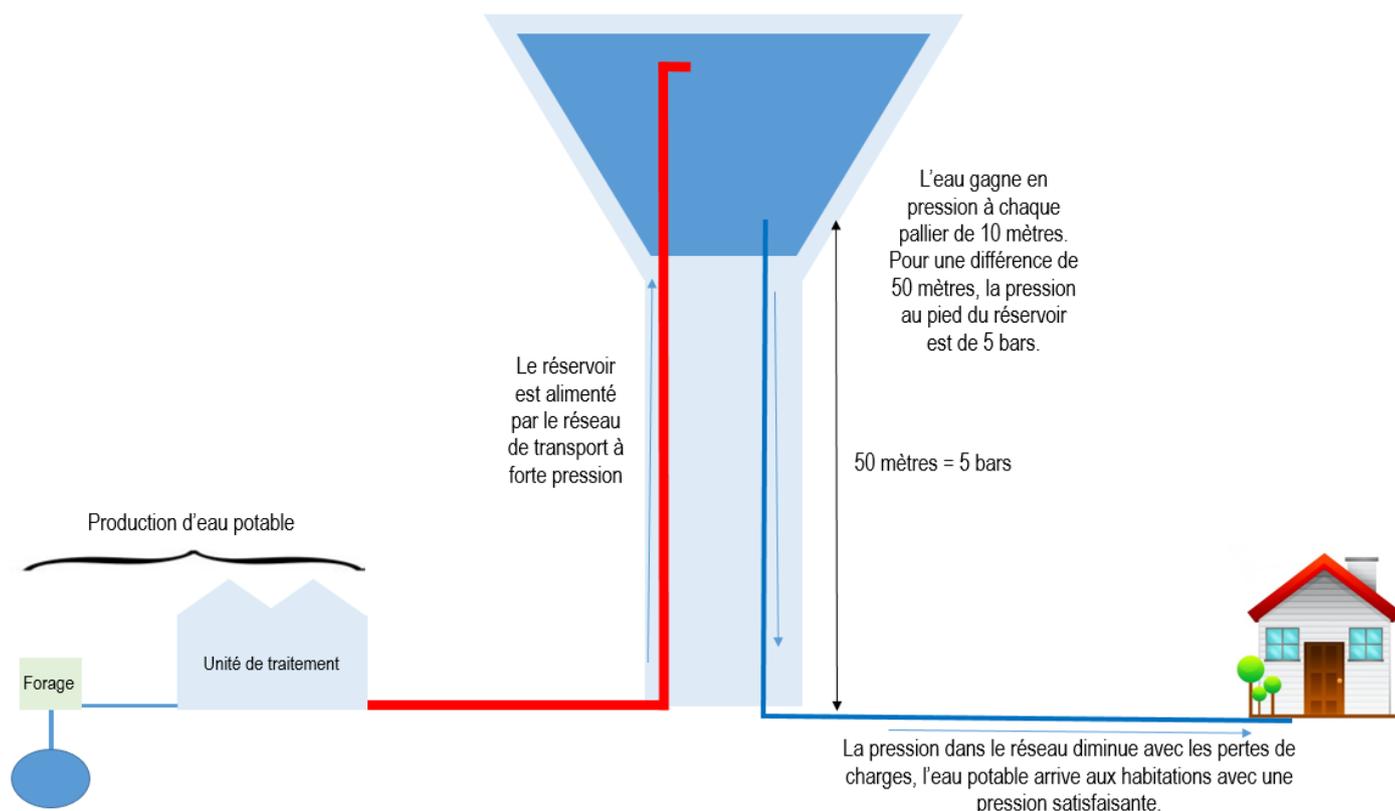
Le rendement du réseau de transport s'élève à **91.5%**.

#### b. Réservoirs de stockage

Un réservoir d'eau potable a pour rôles :

- ✓ **Le stockage d'une grande quantité d'eau** : cela permet d'avoir une sécurité dans l'approvisionnement en eau potable. En effet, en cas de non fonctionnement de l'unité de traitement, une réserve d'eau assure la distribution de l'eau aux usagers.
- ✓ **La distribution de l'eau a une pression suffisante** : en effet, la pression doit être assez élevée pour alimenter chacun en eau potable. 1 bar de pression est nécessaire pour atteindre 10 mètres de hauteur. C'est pourquoi la pression est différente dans un immeuble, entre le rez-de-chaussée et le dernier étage. L'unité de traitement envoie l'eau dans la canalisation de transport à une pression de 12 bars. Cette pression diminue au fur et à mesure des kilomètres parcourus, c'est ce que l'on appelle les pertes de charge linéaires. Plus le diamètre de la canalisation est faible, plus les pertes de charge sont importantes. Ainsi, les canalisations de transport (diamètre important) acheminent l'eau potable jusqu'à des réservoirs en hauteur. L'eau, une fois dans la bête du réservoir, descend de manière gravitaire, et gagne 1 bar de pression par pallier de 10 mètres. Dès lors, plus la différence d'altitude entre le réservoir et les habitations est importante, et plus les usagers auront une pression satisfaisante à leur domicile. Ce système est très utile dans les communes ayant une altitude élevée, telles que le haut de Viarmes, Survilliers ou Saint-Witz.

### Schéma de fonctionnement d'un réservoir de distribution d'eau potable



Le SIECCAO possède plusieurs réservoirs situés à une altitude comprise entre 28 et 200 mètres. Le tableau suivant détaille les différents réservoirs.

	Capacité (m <sup>3</sup> )	Altitude (m)	Enterré/Sur tour	Rôle principal
Asnières-sur-Oise	1000	28	Enterré	Production
Luzarches	150	106	Semi-enterré	Distribution
Montmélian	2500	200	Semi-enterré	Stockage
Orry-la-Ville	250	112	Sur tour	Distribution
Plailly	200	141	Semi-enterré	Distribution
Survilliers	6000	137	Semi-enterré	Stockage
Survilliers	500	171	Sur tour	Distribution
Viarmes	500	138	Semi-enterré	Distribution

## IV- DISTRIBUTION

### 4-1 Population desservie

#### ➤ Population sur le territoire du SIECCAO

Commune	Population au 01/01/2015	Population au 01/01/2016	Evolution 2016/2015	Abonnés 2015	Abonnés 2016	Evolution 2016/2015
Asnières-sur-Oise	2596	2614	1%	990	989	-0,10%
La Chapelle en Serval	3003	3030	1%	1122	1131	0,80%
Chaumontel	3380	3385	0%	1391	1401	0,72%
Coye-la-Forêt	4031	4061	1%	1567	1601	2,17%
Luzarches	4463	4518	1%	1565	1588	1,47%
Mortefontaine	859	853	-1%	279	290	3,94%
Noisy-sur-Oise	697	691	-1%	276	273	-1,09%
Orry-la-Ville	3486	3501	0%	1434	1426	-0,56%
Plailly	1700	1680	-1%	714	713	-0,14%
Pontarmé	876	860	-2%	326	326	0,00%
Saint-Witz	2663	2605	-2%	931	937	0,64%
Seugy	1041	1030	-1%	408	399	-2,21%
Survilliers	4090	4071	0%	1054	1044	-0,95%
Thiers-sur-Thève	1101	1090	-1%	481	454	-5,61%
Viarmes	5313	5351	1%	2039	2021	-0,88%
Villeron	820	792	-3%	254	254	0,00%
<b>Total</b>	<b>40119</b>	<b>40132</b>	<b>0%</b>	<b>14831</b>	<b>14847</b>	<b>0,11%</b>

Population = Source INSEE (population totale)

Population au 01/01/2015 = Population légale 2012 entrée en vigueur au 01/01/2015

Population au 01/01/2016 = Population légale 2013 entrée en vigueur au 01/01/2016

La population sur le territoire a légèrement augmenté au cours de la dernière année, entraînant une hausse du nombre d'abonnés.

Au cours des prochaines années, la population du Syndicat devrait continuer d'augmenter du fait des projets immobiliers en cours (Villeron, Asnières-sur-Oise...).

A noter qu'en application de la loi « Hamon », le nombre d'abonnés correspond au nombre de comptes actifs. Dès lors, un abonné disposant de plusieurs compteurs ou de plusieurs branchements ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

#### ➤ SIEG de Persan-Beaumont-Bernes

Le SIECCAO a conclu une convention de vente en gros avec le SIEG de Persan-Beaumont-Bernes. 24 268 habitants vivent dans ces 3 communes. Il fournit environ ¼ des besoins en eau du SIEG, soit 6 067 équivalent habitants.

#### ➤ Parc Astérix

En 2016, le Parc Astérix a accueilli 1 850 000 visiteurs et 1 000 saisonniers, soit 2 529 équivalent habitants.

Au total, le SIECCAO dessert donc **48 728 équivalents habitants**.

### 4-2 Volume facturé

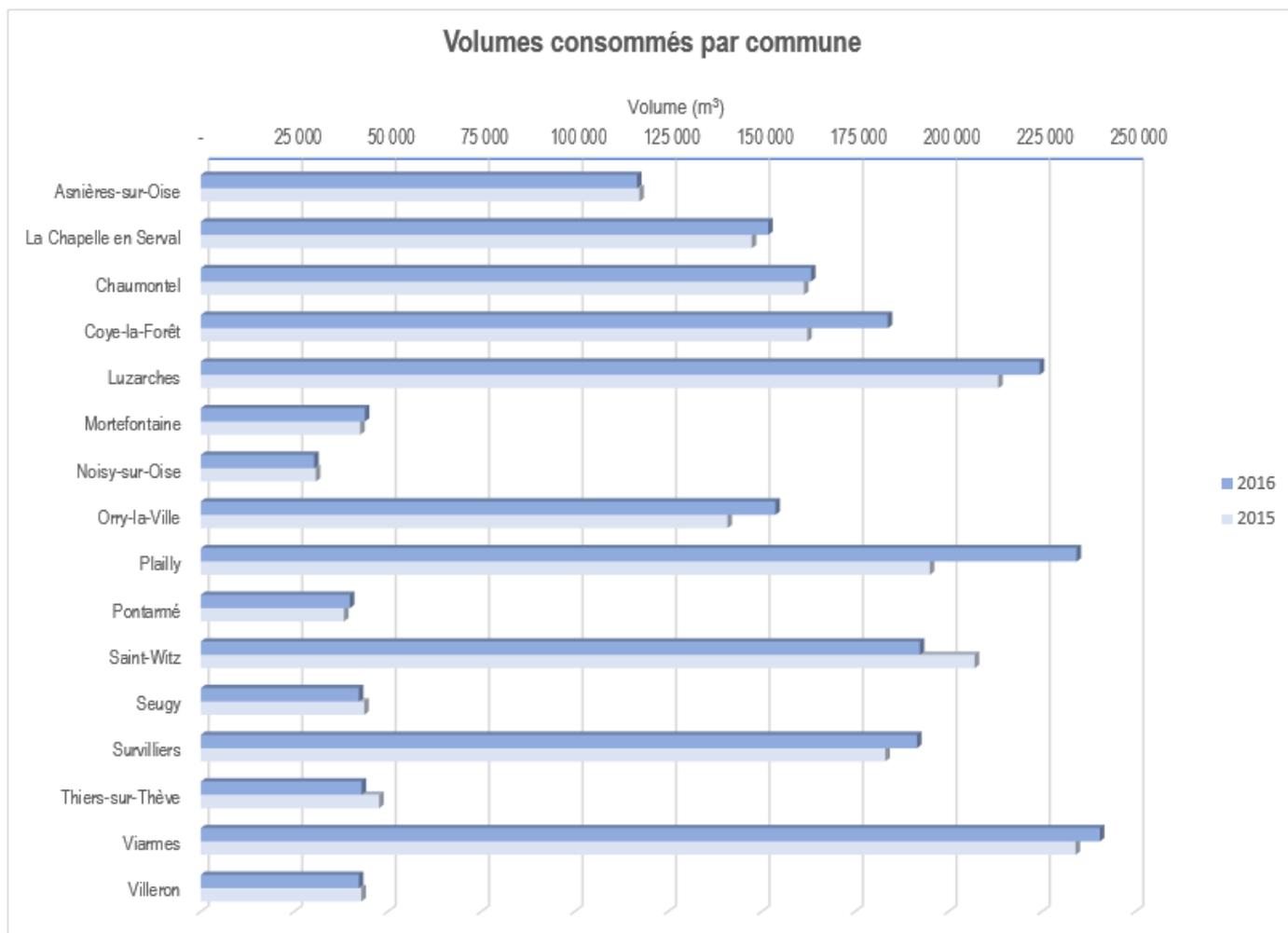
La consommation globale sur le territoire du SIECCAO est de **2 081 128 m<sup>3</sup>**. Elle est en hausse de 3.6% par rapport à l'année 2015, où 2 008 035 m<sup>3</sup> avait été consommés.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, une hausse de la consommation globale est à prévoir dans les

prochaines années.

Le volume consommé dépend du nombre d'habitant et des activités professionnelles présents sur la commune. Ainsi, les communes de Viarmes et Luzarches ont une forte consommation au vu de leur population importante (respectivement 5 351 et 4 518 habitants). La commune de Plailly abrite le Parc Astérix, qui consomme à lui seul près de 120 000 m<sup>3</sup> en 2016.

On observe qu'en 2016, le volume d'eau consommé a globalement augmenté par rapport à l'année 2015.



L'évolution de la consommation par commune est la suivante :

Commune	Volume vendu aux abonnés		
	2015	2016	Evolution 2016/2015
Asnières-sur-Oise	117 359	116 698	-0,6%
La Chapelle en Serval	147 407	151 796	3,0%
Chaumontel	161 389	163 230	1,1%
Coye-la-Forêt	162 257	183 758	13,3%
Luzarches	213 338	224 418	5,2%
Mortefontaine	42 647	43 905	2,9%
Noisy-sur-Oise	30 786	30 319	-1,5%
Orry-la-Ville	140 931	153 696	9,1%
Plailly	194 998	221 340	13,5%
Pontarmé	38 316	39 896	4,1%
Saint-Witz	207 000	192 350	-7,1%
Seugy	43 753	42 304	-3,3%
Survilliers	183 104	191 602	4,6%
Thiers-sur-Thève	47 748	43 029	-9,9%
Viarmes	234 036	240 508	2,8%
Villeron	42 966	42 280	-1,6%
<b>Total</b>	<b>2 008 035</b>	<b>2 081 129</b>	<b>3,6%</b>

#### **4-3 Description des installations**

Le réseau du SIECCAO se divise en trois parties :

- ✓ Le réseau de transport : le diamètre des conduites varie entre 150 et 700 mm. Il permet d'acheminer de grandes quantités d'eau jusqu'aux communes et aux réservoirs. Il représente 64,4 km.
- ✓ Le réseau de distribution : le diamètre des conduites varie de 50 à 150 mm, voir 200 mm dans certains cas. Il permet de délivrer l'eau dans les communes. Il représente 253,8 km.
- ✓ Les branchements : le diamètre est inférieur à 50 mm. Ils acheminent l'eau jusqu'au particulier. Une partie est en domaine public (sous chaussée et trottoir), l'autre en domaine privé. Les branchements ne sont pas comptabilisés dans le linéaire total.

Le tableau suivant recense le linéaire par commune, la part que ce linéaire représente par rapport au linéaire total, et le nombre de compteur pour chaque commune.

Commune	Linéaire (km)	%	Nombre total de compteur
Asnières-sur-Oise	18,2	7%	1042
La Chapelle en Serval	15,1	6%	1183
Chaumontel	21,7	9%	1436
Coye-la-Forêt	22,5	9%	1601
Luzarches	36,1	14%	1673
Mortefontaine	8,5	3%	317
Noisy-sur-Oise	4,6	2%	284
Orry-la-Ville	24,7	10%	1477
Plailly	14,0	6%	773
Pontarmé	4,8	2%	341
Saint-Witz	24,8	10%	937
Seugy	5,1	2%	426
Survilliers	12,2	5%	1220
Thiers-sur-Thève	8,7	3%	454
Viarmes	28,8	11%	2157
Villeron	4,1	2%	269
<b>Total distribution</b>	<b>253,8</b>	<b>100%</b>	<b>15590</b>

#### 4-4 Qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée est contrôlée en de nombreux points du réseau de distribution.

Les résultats des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont consultables pour chaque commune sur le site du Ministère de la Santé à l'adresse suivante :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Tous les contrôles effectués en 2016 étaient conformes.

Les délégataires réalisent par ailleurs une surveillance permanente de la qualité de l'eau en de nombreux points des réseaux.

Le tableau suivant synthétise le nombre de prélèvement et leur conformité.

Commune	Nombre de prélèvements bactériologiques	Taux de conformité bactériologique (indicateur P101.1)	Nombre de prélèvements physico-chimiques	Taux de conformité physico-chimique (indicateur P102.1)
Asnières-sur-Oise	16	100%	17	100%
La Chapelle en Serval	14	100%	15	100%
Chaumontel	18	100%	5	100%
Coye-la-Forêt	5	100%	5	100%
Luzarches	14	100%	17	100%
Mortefontaine	11	100%	13	100%
Noisy-sur-Oise	10	100%	10	100%
Orry-la-Ville	11	100%	14	100%
Plailly	13	100%	15	100%
Pontarmé	10	100%	10	100%
Saint-Witz	9	100%	9	100%
Seugy	11	100%	12	100%
Survilliers	15	100%	16	100%
Thiers-sur-Thève	5	100%	5	100%
Viarmes	20	100%	20	100%
Villeron	10	100%	12	100%

#### 4-5 Performance du réseau de distribution

Le réseau de distribution permet d'alimenter les usagers en eau potable sur tout le territoire du SIECCAO. Sa performance peut être déterminée par différents paramètres :

- ✓ Le nombre de fuite sur le réseau (canalisation principale) ou les branchements (canalisation reliant la conduite principale à l'usager)
- ✓ Le rendement : C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé, moins le nombre de fuite est important.
- ✓ L'indice Linéaire de Perte (ILP) : L'indice linéaire des pertes en réseau évalué, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Le réseau de distribution d'eau potable du SIECCAO est soumis à différentes contraintes, comme les fortes variations de pression ou la présence de désinfectant puissant, qui est susceptible de fragiliser les réseaux les plus anciens.

##### a. Nombre de fuites

Le tableau suivant recense le nombre de fuite par type et par commune.

Commune	Nombre de fuites sur canalisations en 2016	Nombre de fuites sur branchements en 2016	Total 2016
Asnières-sur-Oise	58	72	130
La Chapelle en Serval	11	35	46
Chaumontel	4	62	66
Coye-la-Forêt	5	29	34
Luzarches	39	14	53
Mortefontaine	0	2	2
Noisy-sur-Oise	2	8	10
Orry-la-Ville	7	28	35
Plailly	6	4	10
Pontarmé	0	8	8
Saint-Witz	22	30	52
Seugy	4	10	14
Survilliers	2	30	32
Thiers-sur-Thève	1	4	5
Viarmes	13	172	185
Villeron	4	5	9
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>513</b>	<b>691</b>

On observe que la majorité des fuites concerne les branchements, plus fragiles que le réseau principal.

Afin de diminuer le nombre important de fuites sur son territoire, le SIECCAO a lancé un programme de travaux de réhabilitation de ses réseaux.

##### b. Rendement du réseau par commune

La mise en place de compteurs de sectorisation permet de détailler le rendement du réseau de chaque commune. On observe que cet indicateur varie beaucoup d'une commune à une autre. Il prend en compte le volume transitant dans la commune. Ainsi, un fort rendement n'indique pas forcément un réseau en bon état.

Commune	Rendement 2016 (Indicateur P104.3)
Asnières-sur-Oise	39,5%
La Chapelle en Serval	84,4%
Chaumontel	73,2%
Coye-la-Forêt	75,4%
Luzarches	75,4%
Mortefontaine	71,3%
Noisy-sur-Oise	86,1%
Orry-la-Ville	74,3%
Plailly	97,8%
Pontarmé	88,7%
Saint-Witz	74,3%
Seugy	83,2%
Survilliers	84,1%
Thiers-sur-Thève	86,5%
Viarmes	57,1%
Villeron	77,9%

Le graphique suivant met en exergue la différence entre le rendement primaire et le rendement réglementaire.

Le rendement primaire (volume consommé autorisé / volume mis en distribution) reflète la performance du réseau sans prendre en compte le volume transitant dans la commune contrairement au rendement réglementaire.

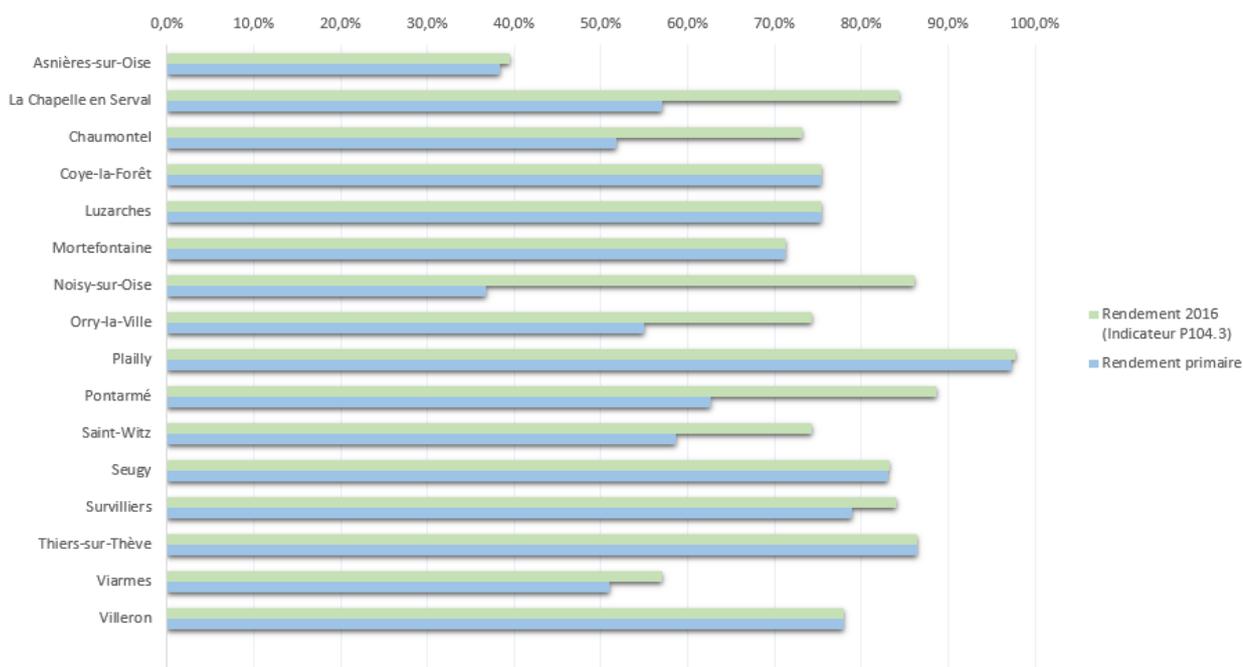
Le rendement primaire est toujours inférieur ou égal au rendement réglementaire.

Le rendement réglementaire est l'indicateur légal.

Pour certaines communes (Villeron, Thiers sur Thève...), ces indicateurs sont identiques, puisqu'il n'y a pas de volume transitant vers une autre commune.

En revanche, pour la commune de Noisy-sur-Oise par exemple, la différence s'explique par la vente en gros vers le SIEG de Beaumont-Persan-Bernes.

Comparaison entre le Rendement Réglementaire et le Rendement Primaire par commune



c. Rendement global sur le périmètre du SIECCAO

Le rendement du réseau de transport et de distribution sur le périmètre du SIECCAO est de **65.19%**

d. Indice Linéaire des volumes non comptés

Commune	Indice Linéaire de Volume non compté m <sup>3</sup> /km/j (Indicateur P105.3)
Asnières-sur-Oise	29,98
La Chapelle en Serval	21,28
Chaumontel	19,97
Coye-la-Forêt	7,29
Luzarches	6
Mortefontaine	6,28
Noisy-sur-Oise	37,42
Orry-la-Ville	11,55
Plailly	1,47
Pontarmé	13,83
Saint-Witz	14,96
Seugy	5,58
Survilliers	11,79
Thiers-sur-Thève	2,11
Viarmes	24,21
Villeron	8,19

L'indice linéaire des volumes non comptés indique le nombre de m<sup>3</sup> non comptés par kilomètre de réseau et par jour. Le volume non compté représente les fuites, les volumes de service et les volumes consommés sans comptage.

Au niveau national, il se situe habituellement entre 0.1 m<sup>3</sup>/km/j et 20 m<sup>3</sup>/km/j. On observe que pour certaines communes du SIECCAO, l'ILP dépasse ce seuil.

e. Indice Linéaire de Perte (ILP) par commune

Commune	Indice Linéaire de Perte en réseaux m <sup>3</sup> /km/j
Asnières-sur-Oise	29,80
La Chapelle en Serval	21,15
Chaumontel	19,75
Coye-la-Forêt	7,16
Luzarches	5,85
Mortefontaine	6,22
Noisy-sur-Oise	37,16
Orry-la-Ville	14,40
Plailly	1,27
Pontarmé	13,71
Saint-Witz	14,77
Seugy	5,44
Survilliers	11,63
Thiers-sur-Thève	2,11
Viarmes	24,01
Villeron	7,99

L'indice Linéaire de Perte indique le nombre de m<sup>3</sup> perdu par kilomètre de réseau et par jour.

Au niveau national, il se situe habituellement entre 0.1 m<sup>3</sup>/km/j et 20 m<sup>3</sup>/km/j. On observe que pour certaines communes du SIECCAO, l'ILP dépasse ce seuil.

#### 4-6 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Commune	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 2016 (Indicateur P103.2) Note sur 120
Asnières-sur-Oise	91
La Chapelle en Serval	90
Chaumontel	115
Coye-la-Forêt	110
Luzarches	91
Mortefontaine	93
Noisy-sur-Oise	93
Orry-la-Ville	105
Plailly	95
Pontarmé	92
Saint-Witz	105
Seugy	90
Survilliers	90
Thiers-sur-Thève	90
Viarnes	90
Villeron	95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux évalue le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. L'objectif est d'assurer la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution. Cet indicateur est noté sur 120.

#### 4-7 Les travaux réalisés et programmés

##### a. Travaux réalisés en 2016

##### - **Renouvellement de canalisations**

Les travaux de renouvellement de canalisations réalisés en 2016 sont détaillés dans le tableau suivant. Il indique également le pourcentage de renouvellement patrimonial.

Le renouvellement préconisé est de 1% par an, ce qui signifie que 1% du linéaire total est renouvelé chaque année. On observe que, pour le périmètre du SIECCAO, ce taux n'est pas atteint. Il est égal à zéro pour les communes absentes du tableau, où aucun renouvellement de réseau n'a été opéré en 2016.

Commune	Linéaire de réseau renouvelé (ml)	Rue	Type de réseau	Renouvellement patrimonial
La Chapelle en Serval	90	Rue de Paris	Distribution	0,87%
Luzarches	178	Rue du Maréchal Joffre Rue Saint Damien	Distribution	0,08%
Orry-la-Ville	45	Rue du Bois Saint Jean	Distribution	0,17%
Viarnes	230	Rue de l'Etang Rue de la Grange	Transport	0,06%

##### - **Interventions des délégataires**

Le tableau suivant récapitule les interventions ayant eu lieu sur le territoire du SIECCAO :

	Compteurs				Branchements		Réseaux	
	Pose de nouveau compteurs	Remplacement de compteur	Nombre total de compteur	Taux de renouvellement de compteur	Nombre d'intervention de renouvellement	Nombre d'intervention de réparation	Linéaire renouvelé	Nombre d'intervention de réparation
Asnières-sur-Oise	4	23	1042	2,2%	40	32	0	58
La Chapelle en Serval	20	20	1183	1,7%	20	15	90	4
Chaumontel	0	47	1436	3,3%	17	45	0	4
Coye-la-Forêt	1	0	1601	0	0	29	0	0
Luzarches	35	48	1673	2,1%	40	39	178	14
Mortefontaine	5	3	317	0,9%	1	1	0	1
Noisy-sur-Oise	0	5	284	1,8%	17	8	0	2
Orry-la-Ville	5	13	1477	0,9%	18	10	45	7
Plailly	4	89	773	11,5%	1	3	0	6
Pontarmé	11	58	341	17,0%	7	1	0	0
Saint-Witz	0	14	937	1,5%	0	30	0	22
Seugy	1	9	426	2,1%	9	1	0	4
Survilliers	14	11	1220	0,9%	14	16	0	2
Thiers-sur-Thève	0	2	454	0,4%	0	4	0	1
Viarmes	19	69	2157	3,2%	108	64	0	13
Villeron	65	6	269	2,2%	2	3	0	4

#### - Renouvellement des branchements en plomb

Afin de délivrer aux usagers une eau conforme à la réglementation, les collectivités publiques ont lancé des programmes de remplacement des branchements publics en plomb.

Même si la grande majorité de ces branchements a été renouvelée, on retrouve chaque année quelques branchements plomb.

Commune	Nombre branchement en plomb renouvelé
Asnières-sur-Oise	1
La Chapelle en Serval	1
Chaumontel	2
Coye-la-Forêt	NC
Luzarches	2
Mortefontaine	0
Noisy-sur-Oise	0
Orry-la-Ville	2
Plailly	0
Pontarmé	0
Saint-Witz	0
Seugy	0
Survilliers	2
Thiers-sur-Thève	4
Viarmes	33
Villeron	0

Le tableau ci-contre indique le nombre de branchement en plomb remplacés en 2016 pour chaque commune.

A Viarmes, le contrat de délégation de service public prévoyait le renouvellement de 59 branchements en plomb. 33 ont été réalisés en 2016. Les branchements restant seront renouvelés en 2017.

### b. Travaux programmés

Le SIECCAO a fait réaliser en 2015 une étude afin de déterminer les travaux prioritaires dans le but de réduire les fuites. Ils seront réalisés progressivement selon le programme pluriannuel défini en lien avec les communes.

En 2017-2018, il est prévu de renouveler les canalisations situées sous les voies suivantes :

Commune	Rues
Asnières-sur-Oise	Rue des Dames d'Ecosse
	Rue Edouard Picard
	Rue du Cimetière
Coye la Forêt	Grande rue
	Rue Blanche
	Allée des Castillets
	Chemin des écoreuils
	Impasse de la Croix du Lude
	Rue du Roncier
La Chapelle en Serval	Allée des Mûres
	Allée des Faines
	Allée des Morilles
Luzarches	Rue du Pontcel
	Rue Vivien
Noisy-sur-Oise	Rue Paul Bert
	Rue Jules Ferry
	Rue du Comte Desgranges
Plailly	Rue Grosille
	Rue de Paris
Viarmes	Rue de la Fontaine d'Amour
	Ruelle de la Nourrie
	Rue de la République
	Ruelle du Marais

Ce tableau est indicatif et pourra évoluer en fonction des besoins (fuites ou projets de voirie).

## V- BILAN FINANCIER

### 5-1 Compte Annuel de Résultat d'Exploitation des délégataires (CARE)

Conformément aux dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995 et de l'article R1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires doivent remettre chaque année à la Collectivité le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du service.

Commune	Produits 2016	Charges 2016	Résultats avant impôts 2016	Résultats avant impôts 2015	Evolution 2016/2015
Asnières-sur-Oise	147 542,00 €	261 616,00 €	114 074,00 €	37 568,00 €	204%
La Chapelle en Serval	251 615,00 €	243 845,00 €	7 770,00 €	23 798,00 €	-67%
Chaumontel	311 361,00 €	417 876,00 €	106 515,00 €	95 615,00 €	11%
Coye-la-Forêt	67 200,00 €	64 700,00 €	2 500,00 €	Nouveau contrat	
Luzarches	325 764,00 €	394 518,00 €	68 754,00 €	21 271,00 €	223%
Mortefontaine	50 075,00 €	44 646,00 €	5 429,00 €	2 925,00 €	86%
Noisy-sur-Oise	56 667,00 €	89 415,00 €	32 748,00 €	107,00 €	
Orry-la-Ville	266 129,00 €	288 690,00 €	22 561,00 €	17 350,00 €	30%
Plailly	162 523,00 €	130 801,00 €	31 722,00 €	22 157,00 €	43%
Pontarmé	61 535,00 €	61 754,00 €	219,00 €	3 279,00 €	-107%
Saint-Witz	212 000,00 €	232 700,00 €	20 700,00 €	41 600,00 €	-50%
Seugy	61 278,00 €	64 944,00 €	3 666,00 €	354,00 €	-1136%
Survilliers	145 461,00 €	189 127,00 €	43 666,00 €	41 485,00 €	5%
Thiers-sur-Thève	58 700,00 €	61 800,00 €	3 100,00 €	30 100,00 €	-90%
Viarmes	320 215,00 €	407 684,00 €	87 469,00 €	Nouveau contrat	
Villeron	55 215,00 €	76 333,00 €	21 118,00 €	10 905,00 €	-294%

Les résultats de l'exercice 2016 sont déficitaires (voire très déficitaires) dans la plupart des communes. Ces mauvais résultats sont notamment dus à l'importance des fuites qui tendent à augmenter les charges liées à la main d'œuvre et aux fournitures.

### 5-2 Bilan financier du SIECCAO

#### ➤ Compte administratif 2016

Les tableaux suivants synthétisent le compte administratif 2016 (approuvé lors de la séance du 14 mars 2017)

#### ✓ La section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractère général	187 080,00	70 962,40	-	70 962,40
012	Charges de personnel	140 100,00	96 343,69	-	96 343,69
65	Autres charges de gestion courante	29 011,00	27 346,95	-	27 346,95
66	Charges financières	12 700,00	6 769,27	3 652,39	10 421,66
67	Charges exceptionnelles	4 200,00	3 004,46	-	3 004,46
023	Virement de la section d'investissement	852 707,00			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	391 040,00	390 358,49		390 358,49
<b>TOTAL</b>		<b>1 616 838,00</b>	<b>594 785,26</b>	<b>3 652,39</b>	<b>598 437,65</b>

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Titres émis
013	Atténuations de charge	300,00	296,17
70	Vente de produits	582 500,00	936 086,23
74	Subventions d'exploitation	22 211,00	17 769,00
75	Autres produits de gestion courante	14 141,00	15 871,22
77	Produits exceptionnels	688 746,00	725 503,53
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	308 940,00	308 895,86
<b>TOTAL</b>		<b>1 616 838,00</b>	<b>2 004 422,01</b>

Résultat de fonctionnement 2016	1 405 984,36
---------------------------------	--------------

✓ La section d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Mandats émis
20	Immobilisations incorporelles	106 210,00	71 545,28
21	Immobilisations corporelles	20 500,00	17 310,10
23	Immobilisations en cours	6 580 948,11	125 100,38
16	Emprunts et dettes assimilées	91 472,00	91 107,91
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	308 940,00	308 895,86
42	Opérations patrimoniales	91 220,00	87 481,96
<b>TOTAL</b>		<b>7 199 290,11</b>	<b>701 441,49</b>

Chapitre	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Titres émis
13	Subvention d'investissement	2 402 201,00	93 257,66
10	Dotations - Affectation du résultat	524 088,92	557 268,83
45	Opérations pour compte de tiers	64 010,00	64 009,28
021	Virement de la section de fonctionnement	852 707,00	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	391 040,00	390 358,49
041	Opérations patrimoniales	91 220,00	87 481,96
<b>TOTAL</b>		<b>4 325 266,92</b>	<b>1 192 376,22</b>

Résultat d'investissement 2016	490 934,73
Excédent de d'investissement 2015 reporté	2 874 023,19
Résultat cumulé d'investissement 2016	3 364 957,92

Le résultat très excédentaire s'explique par plusieurs phénomènes cumulés :

- A l'excédent initial du Syndicat se sont ajoutés les excédents des communes antérieurement compétentes en matière de distribution
- Le taux d'exécution budgétaire est assez faible en raison de la réorganisation des services et du temps consacré à l'appropriation des dossiers antérieurement gérés par les communes
- Des facteurs extérieurs ont conduit à repousser d'importantes opérations d'investissement (raccordement des trois forages...)

➤ **Dettes**

8 emprunts sont actuellement en cours auprès d'organismes prêteurs (dont 4 avaient initialement été conclus par les communes au titre de la compétence distribution).

Le tableau suivant présente la situation des différents emprunts :

Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Montant initial	Dettes en capital au 31/12/2016	Montant de remboursement en capital 2016	Montant de remboursement en intérêts 2016	Première échéance	Dernière échéance	Type de taux	Taux 2016
Unité de traitement	AESN	143 520,00 €	57 408,00 €	9 568,00 €	- €	07/03/2008	07/03/2022	Taux zéro	0%
Travaux de sécurisation des ouvrages	AESN	40 000,00 €	31 999,99 €	2 666,67 €	- €	15/04/2014	15/04/2028	Taux zéro	0%
Remplacement des branchements plomb - VIARMES	AESN	77 043,00 €	59 133,68 €	5 375,80 €	- €	23/07/2013	23/07/2027	Taux zéro	0%
Divers	AESN	574 080,00 €	114 816,00 €	38 272,00 €	- €	11/08/2005	11/08/2019	Taux zéro	0%
Remplacement des branchements plomb - VIARMES	CDC	130 000,00 €	103 256,82 €	7 134,47 €	4 978,65 €	01/05/2013	01/05/2027	Fixe	4,51%
Travaux sur réseau d'eau potable - LUZARCHES	CAFFIL	137 827,86 €	23 631,88 €	9 856,60 €	55,04 €	01/01/2002	01/01/2019	Variable	0,06%
Travaux sur réseau d'eau potable - PLAILLY	CAFFIL	39 636,74 €	5 766,84 €	2 670,67 €	440,44 €	01/02/1999	01/02/2018	Fixe	5,22%
Unité de traitement	Crédit Agricole	200 000,00 €	53 482,82 €	15 563,70 €	1 656,94 €	18/04/2005	18/01/2020	Fixe	2,62%
<b>TOTAL</b>		<b>1 342 107,60 €</b>	<b>449 496,03 €</b>	<b>91 107,91 €</b>	<b>7 131,07 €</b>				

Le recours à l'emprunt est donc extrêmement limité. A noter que seul un prêt a été conclu auprès d'une banque privée. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux arriveront à échéance à court terme (2018 à 2020).

La durée d'extinction de la dette totale de la Collectivité (P153.2) est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Elle est donc de moins d'un an.

Encours total de la dette au 31/12/2016 = 449 496,03 €

Épargne brute 2016 = recettes réelles – dépenses réelles = 1 487 446,99 € (1 695 526,15 – 208 079,16)

#### ➤ Dotation aux amortissements

En 2016, la dotation aux amortissements s'est élevée à 390 358,49 € (contre 282 626,37 € en 2015).

### 5-3 Montant de la facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le montant détaillé du prix de l'eau par commune est le suivant :

Libellé	Bénéficiaire	Asnières-sur-Oise	Chaumontel	La Chapelle-en-Serval	Coye-la-Forêt
<b>Abonnement annuel</b>	Délégataire distribution	27,24 €	29,84 €	41,68 €	15,01 €
<b>Distribution</b>	Délégataire distribution	0,6617 €	0,9820 €	1,0260 €	0,2351 €
<b>Production</b>	Délégataire production (SUEZ)	0,4361 €		0,4361 €	0,4361 €
<b>Surtaxe Production / Distribution</b>	SIECCAO	0,27 €	0,27 €	0,27 €	1,34 €
<b>Préservation de la ressource</b>	AESN	0,1228 €	0,1500 €	0,1228 €	0,1228 €
<b>Lutte contre la pollution</b>	AESN	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €
<b>Modernisation des réseaux</b>	AESN	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
<b>Eaux Usées</b>	SICTEUB / SIAH	1,9933 €	2,0667 €	1,9037 €	2,2000 €
<b>Eaux Usées</b>	Commune ou EPCI	- €	- €	- €	- €
	<b>Total H.T /m<sup>3</sup></b>	<b>4,2309 €</b>	<b>4,2374 €</b>	<b>4,6259 €</b>	<b>4,9791 €</b>
	<b>Total H.T (120 m<sup>3</sup>)</b>	<b>507,71 €</b>	<b>508,48 €</b>	<b>555,11 €</b>	<b>597,49 €</b>
	<b>Total T.T.C (120 m3)</b>	<b>548,02 €</b>	<b>549,23 €</b>	<b>597,54 €</b>	<b>643,85 €</b>

<b>Tarifs eau potable (H.T)</b>	<b>1,94 €</b>	<b>1,87 €</b>	<b>2,42 €</b>	<b>2,48 €</b>
<b>Tarifs eau potable au 01/01/2017 (T.T.C) - Indicateur D102.0</b>	<b>2,04 €</b>	<b>1,97 €</b>	<b>2,55 €</b>	<b>2,62 €</b>

<b>Tarifs eau potable au 01/01/2016 (T.T.C) - Indicateur D102.0</b>	<b>1,97 €</b>	<b>1,97 €</b>	<b>2,77 €</b>	<b>1,42 €</b>
---	---------------	---------------	---------------	---------------

Libellé	Bénéficiaire	Luzarches	Mortefontaine	Noisy-sur-Oise	Orry-la-Ville
Abonnement annuel	Délegataire distribution	20,68 €	32,58 €	30,44 €	40,82 €
Distribution	Délegataire distribution	0,9735 €	0,5638 €	1,2742 €	1,0600 €
Production	Délegataire production (SUEZ)	0,4361 €	0,4361 €	0,4361 €	0,4361 €
Surtaxe Production / Distribution	SIECCAO	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €
Préservation de la ressource	AESN	0,1228 €	0,1228 €	0,1228 €	0,1228 €
Lutte contre la pollution	AESN	0,22 €	0,22 €	0,42 €	0,22 €
Modernisation des réseaux	AESN	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Eaux Usées	SICTEUB / SIAH	1,9736 €	1,9185 €	1,9444 €	1,9376 €
Eaux Usées	Commune ou EPCI	- €	- €	- €	- €
<b>Total H.T /m<sup>3</sup></b>		<b>4,4683 €</b>	<b>4,1027 €</b>	<b>5,0212 €</b>	<b>4,6867 €</b>
<b>Total H.T (120 m<sup>3</sup>)</b>		<b>536,20 €</b>	<b>492,32 €</b>	<b>602,54 €</b>	<b>562,40 €</b>
<b>Total T.T.C (120 m<sup>3</sup>)</b>		<b>577,97 €</b>	<b>531,38 €</b>	<b>647,80 €</b>	<b>605,42 €</b>

<b>Tarifs eau potable (H.T)</b>	<b>2,19 €</b>	<b>1,88 €</b>	<b>2,78 €</b>	<b>2,45 €</b>
<b>Tarifs eau potable au 01/01/2017 (T.T.C) - Indicateur D102.0</b>	<b>2,31 €</b>	<b>1,99 €</b>	<b>2,92 €</b>	<b>2,59 €</b>

<b>Tarifs eau potable au 01/01/2016 (T.T.C) - Indicateur D102.0</b>	<b>2,35 €</b>	<b>2,01 €</b>	<b>3,15 €</b>	<b>2,58 €</b>
---	---------------	---------------	---------------	---------------

Libellé	Bénéficiaire	Plailly	Pontarmé	Saint Witz	Seugy
Abonnement annuel	Délegataire distribution	28,22 €	27,54 €	20,54 €	39,50 €
Distribution	Délegataire distribution	0,4880 €	1,0557 €	0,2867 €	0,5581 €
Production	Délegataire production (SUEZ)	0,4361 €	0,4361 €	0,4361 €	0,4361 €
Surtaxe Production / Distribution	SIECCAO	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €
Préservation de la ressource	AESN	0,1228 €	0,1228 €	0,1228 €	0,1228 €
Lutte contre la pollution	AESN	0,22 €	0,22 €	0,42 €	0,22 €
Modernisation des réseaux	AESN	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Eaux Usées	SICTEUB / SIAH	1,9185 €	1,8889 €	1,3000 €	1,9357 €
Eaux Usées	Commune ou EPCI	- €	- €	0,11 €	- €
<b>Total H.T /m<sup>3</sup></b>		<b>3,9906 €</b>	<b>4,5230 €</b>	<b>3,4168 €</b>	<b>4,1719 €</b>
<b>Total H.T (120 m<sup>3</sup>)</b>		<b>478,87 €</b>	<b>542,76 €</b>	<b>410,01 €</b>	<b>500,62 €</b>
<b>Total T.T.C (120 m<sup>3</sup>)</b>		<b>517,19 €</b>	<b>584,43 €</b>	<b>441,80 €</b>	<b>540,23 €</b>

<b>Tarifs eau potable (H.T)</b>	<b>1,77 €</b>	<b>2,33 €</b>	<b>1,71 €</b>	<b>1,94 €</b>
<b>Tarifs eau potable au 01/01/2017 (T.T.C) - Indicateur D102.0</b>	<b>1,87 €</b>	<b>2,46 €</b>	<b>1,80 €</b>	<b>2,04 €</b>

<b>Tarifs eau potable au 01/01/2016 (T.T.C) - Indicateur D102.0</b>	<b>1,89 €</b>	<b>2,40 €</b>	<b>1,92 €</b>	<b>1,98 €</b>
---	---------------	---------------	---------------	---------------

Libellé	Bénéficiaire	Survilliers	Thiers/Thève	Viarmes	Villeron
Abonnement annuel	Délégataire distribution	7,56 €	30,03 €	38,26 €	24,36 €
Distribution	Délégataire distribution	0,3700 €	0,6847 €	0,6247 €	0,54 €
Production	Délégataire production (SUEZ)	0,4361 €	0,4361 €	0,4361 €	0,4361 €
Surtaxe Production / Distribution	SIECCAO	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €
Préservation de la ressource	AESN	0,1228 €	0,1228 €	0,1228 €	0,1228 €
Lutte contre la pollution	AESN	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,42 €
Modernisation des réseaux	AESN	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Eaux Usées	SICTEUB / SIAH	1,9503 €	1,9778 €	1,9933 €	1,3000 €
Eaux Usées	Commune ou EPCI	- €	- €	- €	0,13 €
<b>Total H.T /m<sup>3</sup></b>		<b>3,7322 €</b>	<b>4,2617 €</b>	<b>4,2857 €</b>	<b>3,7241 €</b>
<b>Total H.T (120 m<sup>3</sup>)</b>		<b>447,86 €</b>	<b>511,40 €</b>	<b>514,29 €</b>	<b>446,89 €</b>
<b>Total T.T.C (120 m<sup>3</sup>)</b>		<b>484,65 €</b>	<b>551,83 €</b>	<b>554,96 €</b>	<b>480,81 €</b>

<b>Tarifs eau potable (H.T)</b>	<b>1,48 €</b>	<b>1,98 €</b>	<b>1,99 €</b>	<b>1,99 €</b>
<b>Tarifs eau potable au 01/01/2017 (T.T.C) - Indicateur D102.0</b>	<b>1,56 €</b>	<b>2,09 €</b>	<b>2,10 €</b>	<b>2,10 €</b>

<b>Tarifs eau potable au 01/01/2016 (T.T.C) - Indicateur D102.0</b>	<b>1,49 €</b>	<b>2,07 €</b>	<b>2,08 €</b>	<b>2,09 €</b>
---	---------------	---------------	---------------	---------------

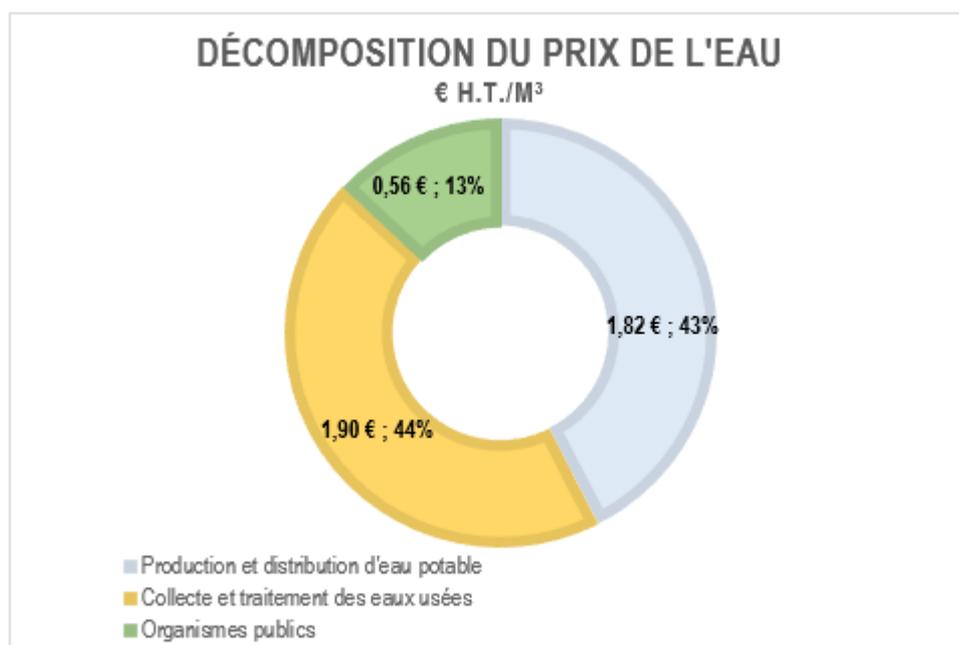
Actuellement, chaque commune dispose d'une grille tarifaire liée à son contrat de délégation de service public. Les prix de l'eau potable varient donc de 1,56 € à 2,93 € T.T.C/m<sup>3</sup>.

Ces différences sont liées notamment aux facteurs suivants :

- Date de conclusion des contrats : certaines évolutions législatives récentes ont contribué à augmenter les charges pesant sur les délégataires. Les contrats conclus postérieurement les ont donc pris en compte, contrairement aux contrats anciens qui bénéficiaient d'un tarif de base attractif.
- La réalisation de travaux par le délégataire : l'inclusion de travaux dans le contrat de DSP conduit mécaniquement à une augmentation du tarif.

A l'échéance des contrats en cours, des contrats multi-communes seront conclus. Dès lors, progressivement les tarifs seront harmonisés. A terme, une tarification unique sur l'intégralité du territoire du SIECCAO est envisagée.

Le tarif moyen sur l'ensemble des communes est réparti de la manière suivante :



#### 5-4 Abandon de créance ou versement à un fonds de solidarité

Commune	Montant des abandons de créance (Indicateur P109)	Nombre abandon de créance
Asnières-sur-Oise	0 €	0
La Chapelle en Serval	0 €	0
Chaumontel	66 €	1
Coye-la-Forêt	Nouveau Contrat	Nouveau Contrat
Luzarches	0 €	0
Mortefontaine	0 €	0
Noisy-sur-Oise	0 €	0
Orry-la-Ville	0 €	0
Plailly	0 €	0
Pontarmé	0 €	0
Saint-Witz	0 €	0
Seugy	0 €	0
Survilliers	0 €	0
Thiers-sur-Thève	0 €	0
Viarmes	0 €	0
Villeron	0 €	0
<b>Total</b>	<b>66 €</b>	<b>1</b>

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les départements dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

#### 5-5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Commune	Taux d'impayés (Indicateur P154.0)
Asnières-sur-Oise	5,05%
La Chapelle en Serval	0,72%
Chaumontel	0,60%
Coye-la-Forêt	Nouveau Contrat
Luzarches	3,57%
Mortefontaine	0,03%
Noisy-sur-Oise	3,16%
Orry-la-Ville	0,47%
Plailly	0,12%
Pontarmé	0,14%
Saint-Witz	0,19%
Seugy	0,93%
Survilliers	0,36%
Thiers-sur-Thève	0,01%
Viarmes	0,62%
Villeron	0,47%
<b>Total</b>	<b>1,31%</b>

Le taux d'impayés est calculé au 31 décembre de l'année 2016 sur les factures d'eau de l'année 2015. C'est le rapport entre le montant des factures impayées et le montant des factures émises.

Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement.

## VI- SATISFACTION CLIENTELE

### 6-1 Ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés

Commune	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (Indicateur D151.0)	Taux de respect du délai d'ouverture maximal d'ouverture de branchements (Indicateur P152.1)
Asnières-sur-Oise	5	100%
La Chapelle en Serval	5	100%
Chaumontel	1	100%
Coye-la-Forêt	2	99,12%
Luzarches	5	100%
Mortefontaine	5	100%
Noisy-sur-Oise	5	100%
Orry-la-Ville	5	100%
Plailly	5	100%
Pontarmé	5	100%
Saint-Witz	2	100%
Seugy	5	100%
Survilliers	5	100%
Thiers-sur-Thève	2	100%
Viarmes	5	100%
Villeron	5	100%

Le délai d'ouverture de branchement dépend du délégataire de la commune. Les communes déléguées à Suez ont un délai maximal de 5 jours, pour la Saur, 2 jours et pour Véolia, 1 jour. Ce délai est très largement respecté.

### 6-2 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Commune	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (Indicateur P151.1)
Asnières-sur-Oise	58,6
La Chapelle en Serval	8,8
Chaumontel	5,71
Coye-la-Forêt	3,17
Luzarches	8,8
Mortefontaine	0
Noisy-sur-Oise	7,3
Orry-la-Ville	4,9
Plailly	8,4
Pontarmé	0
Saint-Witz	16,01
Seugy	10
Survilliers	1,9
Thiers-sur-Thève	2,22
Viarmes	6,4
Villeron	15,7

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le tableau ci-contre indique le taux d'occurrence pour chaque commune.

### 6-3 Taux de réclamations

Commune	Taux de réclamation (Indicateur P155.1)	Délégataire
Asnières-sur-Oise	22,24	SUEZ EAU FRANCE
La Chapelle en Serval	6,19	SUEZ EAU FRANCE
Chaumontel	0,71	VEOLIA
Coye-la-Forêt	0	SAUR
Luzarches	20,15	SUEZ EAU FRANCE
Mortefontaine	13,79	SUEZ EAU FRANCE
Noisy-sur-Oise	7,33	SUEZ EAU FRANCE
Orry-la-Ville	9,12	SUEZ EAU FRANCE
Plailly	14,03	SUEZ EAU FRANCE
Pontarmé	18,4	SUEZ EAU FRANCE
Saint-Witz	1,07	SAUR
Seugy	10,03	SUEZ EAU FRANCE
Survilliers	8,62	SUEZ EAU FRANCE
Thiers-sur-Thève	2,2	SAUR
Viarmes	14,8	SUEZ EAU FRANCE
Villeron	15,75	SUEZ EAU FRANCE

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

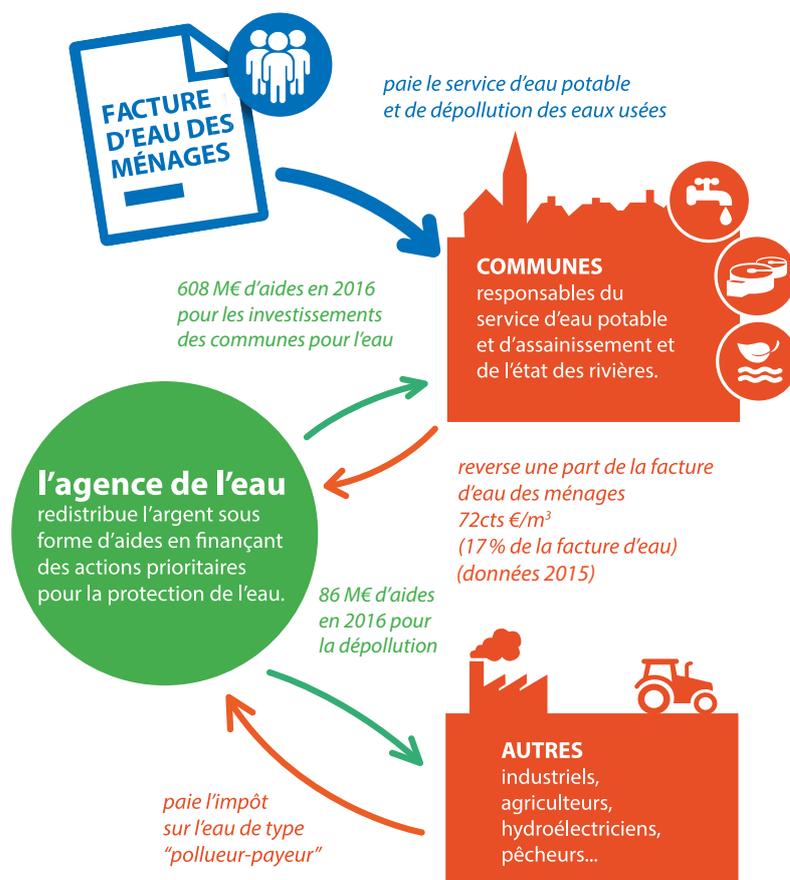
Le taux de réclamation est détaillé par commune dans le tableau ci-contre :

On observe que les communes d'Asnières-sur-Oise, Luzarches et Plailly ont les taux les plus élevés. A l'inverse, les communes de Coye-la-Forêt, Saint-Witz, Chaumontel et Thiers-sur-Thève ont chacune un taux très faible.

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017  
CHIFFRES 2016

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m<sup>3</sup> (étude en cours pour une actualisation fin 2017).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 17 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées,
- la contribution aux autres organismes publics (VNF),
- la TVA.

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et en assurer l'approvisionnement en quantité et qualité, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances domestiques et assimilées est en moyenne de 17 % sur la facture d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 713 millions en provenance de la facture d'eau et d'assainissement.

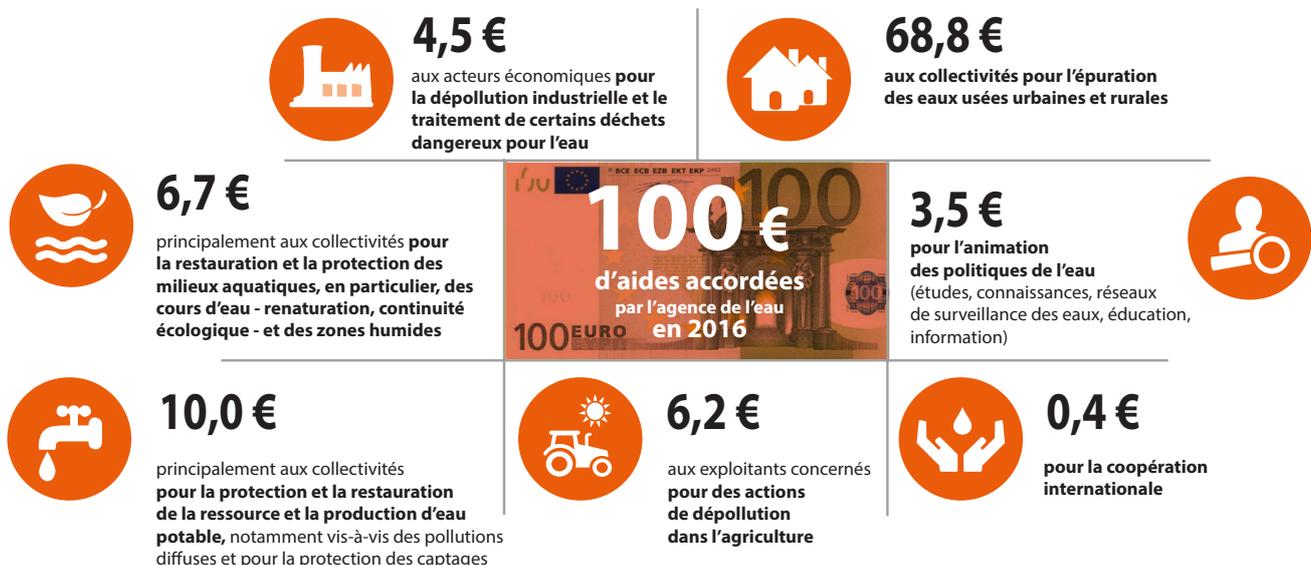


## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevance en 2016 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2016)

### DÉPOLLUER LES EAUX

En 2016, l'Agence est intervenue pour aider 340 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 19 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaires Urbaines » et seulement une station identifiée non conforme dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement reste à mettre en service (2017).

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2016, 350 captages ont fait l'objet de programmes de protection
  - 52 000 hectares de surface agricole utile ont fait l'objet de mesures agro-environnementales, dont 32 000 hectares en agriculture biologique
- (chiffres engagés sur la base d'estimations des aides de l'agence)

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 651 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 474 hectares de zones humides protégées, dont 666 hectares au titre de l'acquisition
- 119 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

### POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 175 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



- 225 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries)
- 85 mises en conformité auprès des métiers de bouche pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'actions collectives

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 12 pays bénéficiaires de 23 opérations engagées dans les pays en développement
- 62,5 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

### POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2017



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'Environnement**.

Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à assurer l'approvisionnement en eau potable et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

## Le bassin Seine-Normandie



Agence de l'eau Seine-Normandie  
51, rue Salvador Allende  
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00  
Fax : 01 41 20 16 09  
Courriel : SeineNormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence  
de l'eau Seine-Normandie :  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



## l'agence de l'eau Seine-Normandie

### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 300 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 807 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
© mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



## La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Télécharger l'application gratuitement  
Flasher directement le QRCode

L'application « Qualité des rivières » est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

